



2010



Activités législatives

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Activités législatives

2010



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Dale Graham,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick

Le 27 octobre 2011

L'honorable Dale Graham
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 22^e rapport annuel, *Activités législatives*,
pour l'année terminée le 31 décembre 2010.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma
considération distinguée.

La greffière,



Ludana Letalli Amice

Table des matières

Aperçu de l'année	9
Bureau de l'Assemblée législative.....	13
Énoncé de mission	13
Organigramme	13
Description des fonctions	14
Bureau du greffier.....	15
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure.....	15
Activités des comités permanents et spéciaux.....	21
Statistiques comparatives sur la Chambre	25
Services des finances et des ressources humaines	26
Sommaire financier de l'Assemblée législative	30
Effectif de l'Assemblée législative.....	30
Services de protocole, de sécurité et d'accueil	31
Bibliothèque de l'Assemblée législative	33
Bureau du harsard	39
Traduction des débats	43
Projet spécial.....	46
Programme pour les parlementaires	48
Publications et ressources électroniques.....	49

Aperçu de l'année

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée

L'année civile 2010 est une année occupée pour le personnel du Bureau de l'Assemblée législative. La quatrième session de la 56^e législature reprend le 12 janvier 2010. C'est la deuxième fois seulement en 25 ans que la Chambre siège en janvier.

La vente proposée d'Énergie NB à Hydro-Québec domine la session jusqu'à l'ajournement de celle-ci, le 16 avril 2010. L'accord proposé pour la vente d'Énergie NB domine la période des questions, les déclarations des députés et les affaires émanant de l'opposition.

Le 4 janvier, le procureur général et ministre de la Justice et de la Consommation démissionne à titre de ministre et de leader parlementaire du gouvernement et, le 5 février, à titre de député de Moncton-Nord. Élu pour la première fois en 2003, M. Murphy a été porte-parole de l'opposition en matière de finances. Il a été réélu en 2006 et assermenté à titre de ministre de la Santé. Il a été nommé à son dernier portefeuille en 2009.

Rose-May Poirier (Progressiste-Conservatrice, Rogersville-Kouchibouguac) démissionne le 26 février 2010 et est par la suite nommée au Sénat du Canada. Élu pour la première fois en 1999 et réélue en 2003, elle a été ministre du Bureau des ressources humaines, ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable des Affaires autochtones. Elle a été réélue en 2006.

Les six députés suivants annoncent qu'ils ne se représenteront pas aux élections :

— Antoon (Tony) Huntjens (Progressiste-Conservateur, Charlotte-Campobello), élu pour la première fois en 1999 (Charlotte-Ouest), réélu le 9 juin 2003 et en 2006, a été ministre des Services familiaux et communautaires et ministre responsable du Conseil consultatif des aînés.

— Stuart Jamieson (Libéral, Saint John-Fundy), élu pour la première fois en 1987 et réélu en 1991, en 1995, en 2003 et en 2006, a été ministre d'État

à l'Aménagement rural, ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement rural et ministre du Tourisme et des Parcs.

— Joan M^{ac}Alpine-Stiles (Libérale, Moncton-Ouest), élue pour la première fois en 1999 sous la bannière conservatrice dans Moncton-Sud, réélue en 2003 et en 2006 (Moncton-Ouest), a été ministre des Municipalités, ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick, ministre des Services familiaux et communautaires et ministre du Tourisme et des Parcs. Elle s'est jointe au caucus libéral du premier ministre Shawn Graham en avril 2007.

— Roly MacIntyre (Libéral, Saint John-Est), élu pour la première fois en 1995 (Saint John Champlain), réélu en 2003 et en 2006, a été ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail, ministre du Développement économique, du Tourisme et de la Culture et ministre de l'Approvisionnement et des Services.

— Eugene McGinley (Libéral, Grand Lake-Gagetown), élu pour la première fois en 1972, réélu en 1974 (Bathurst), en 2003 (Grand Lake), a été président de la Chambre et ministre d'État aux Aînés et à l'Habitation.

— Jeannot Volpé (Progressiste-Conservateur, Madawaska-les-Lacs), élu pour la première fois en 1995, réélu en 1999, en 2003 et en 2006, a été ministre des Ressources naturelles, ministre des Finances et chef de l'opposition officielle.

Le 7 avril, l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts sortant, est honoré pour son service exemplaire à titre de commissaire auprès des parlementaires et de l'Assemblée législative. Le juge Ryan a été juge à la Division de première instance de la Cour du Banc de la Reine, juge d'office de la Cour d'appel et juge de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Le 20 août 2010, le Comité d'administration de l'Assemblée législative adopte le mandat visant la

constitution de la Commission d'examen de la pension des parlementaires, qui examinera tous les aspects des régimes de pension des parlementaires, y compris les indemnités de réinstallation. La commission, composée de l'hon. Jean-Claude Angers, c.r., juge à la retraite (président), de Carol Loughrey, comptable agréée et sous-ministre à la retraite, et de Laura Freeman, sous-ministre à la retraite, doit présenter un rapport au président de la Chambre en mars 2011.

La 56^e législature est dissoute le 26 août 2010, la quatrième année du premier mandat du gouvernement de Shawn Graham. À la dissolution, les sièges sont répartis ainsi à la Chambre : Libéraux, 32 ; Progressistes-Conservateurs, 21 ; sièges vacants, 2. Les gens du Nouveau-Brunswick élisent un nouveau gouvernement le 27 septembre 2010. Les résultats des élections provinciales, qui se tiennent pour la première fois à date fixe, donnent une majorité aux Progressistes-Conservateurs qui obtiennent 42 sièges, alors que les Libéraux en remportent 13. Le nombre de nouveaux députés est de 26, et le nombre de femmes députées qui était de sept en 2006 passe à huit. N'ayant pas remporté de siège aux élections, le chef du NPD du Nouveau-Brunswick, Roger Duguay, remet sa démission à titre de chef du parti.

Le matin du 12 octobre, les députés de la 57^e législature font le serment d'allégeance et s'inscrivent au rôle des parlementaires lors d'une cérémonie à la Chambre présidée par le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas.

En après-midi, David Alward, député progressiste-conservateur de Woodstock et 32^e premier ministre de la province, est assermenté, ainsi que 15 ministres.

Le premier ministre Alward a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative aux élections provinciales du 7 juin 1999 pour représenter la circonscription de Woodstock. Il a été réélu en 2003 et assermenté à titre de ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture. Il a été réélu pour un troisième mandat en 2006 et a

été élu chef du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick le 18 octobre 2008.

Au cours d'une séance d'orientation à l'intention des nouveaux parlementaires, qui se tient le 14 octobre 2010, les parlementaires sont informés des divers bureaux de l'Assemblée et des services qu'ils fournissent. Une deuxième séance d'information a lieu le 17 novembre, soit une semaine avant l'ouverture officielle de la nouvelle session, et porte sur les règles du débat et la procédure à la Chambre.

La première session de la 57^e législature est convoquée le 27 octobre afin d'élire un nouveau président de la Chambre. Les parlementaires élisent Dale Graham à titre de président. Le président Graham a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative lors d'une élection partielle tenue le 28 juin 1993 et a été réélu en 1995, en 1999, en 2003 et en 2006. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a occupé les postes de ministre de l'Approvisionnement et des Services, de ministre des Ressources humaines, de ministre intérimaire de l'Environnement et des Gouvernements locaux et de vice-premier ministre. L'ex-président de la Chambre Roy Boudreau n'a pas été réélu lors des élections provinciales.

Après l'élection du président, la Chambre est ajournée au 23 novembre pour l'ouverture officielle et la présentation du discours du trône.

Le 9 novembre 2010, le gouverneur général David Johnston fait sa première visite officielle dans la province. Accueillis à leur arrivée par le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas, les dignitaires se rendent à l'Assemblée législative où le premier ministre David Alward les reçoit. Le gouverneur général reçoit les honneurs militaires, qui incluent une salve d'honneur de 21 coups de canon et l'inspection de la garde d'honneur. Leurs Excellences sont présentées au président de l'Assemblée législative, Dale Graham, ainsi qu'à la greffière et au sergent d'armes. Le gouverneur général se rend ensuite à la Chambre historique de l'Assemblée législative, où il rencontre les parlementaires et le Cabinet.

En outre, le 9 novembre, l'ex-premier ministre Shawn Graham annonce sa décision de démissionner à titre de chef du Parti libéral et de chef de l'opposition officielle. Élu pour la première fois lors d'une élection partielle en 1998 et réélu en 1999, en 2003, en 2006 et en 2010, M. Graham a été élu chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick en mai 2002. Après sa réélection le 18 septembre 2006, lorsque son parti a remporté 29 des 55 sièges à l'Assemblée législative, il est assermenté le 2 octobre 2006 en tant que 31^e premier ministre. M. Graham continue de représenter la circonscription de Kent à l'Assemblée législative.

Le caucus de l'opposition officielle élit par la suite Victor Boudreau à titre de chef intérimaire de l'opposition jusqu'à l'élection d'un nouveau chef. M. Boudreau, qui a été élu pour la première fois lors d'une élection partielle en 2004 et a été réélu en 2006 et en 2010, a occupé plusieurs postes lorsqu'il était au gouvernement, notamment celui de ministre des Finances et de ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick.

Le mardi 23 novembre, le lieutenant-gouverneur Nicholas prononce le premier discours du trône du gouvernement du premier ministre Alward, ouvrant ainsi officiellement la première session. Les deux vice-présidents de l'Assemblée, Claude Landry, Tracadie-Sheila, et Carl Urquhart, York, sont nommés.

La Chambre siège quatre semaines, ou 16 jours, avant d'ajourner le 19 décembre.

La quatrième étape des travaux de restauration de l'édifice principal de l'Assemblée législative, la maçonnerie historique et la nouvelle couverture en cuivre, se poursuit au-delà de la saison habituelle de construction en raison de circonstances imprévues. En raison de la session de janvier, qui est inhabituelle, les travaux sont limités au mur du sud-est qui exige une attention urgente. L'aménagement du chantier pour l'hiver dérange

le personnel du bureau du greffier et oblige le déménagement temporaire du personnel des Finances et des Ressources humaines à l'édifice MacDonald Sartain et le reste du personnel du bureau du greffier dans des bureaux au sous-sol de l'édifice principal de l'Assemblée. L'achèvement des travaux du mur du sud-ouest et de la cour de la bibliothèque peut reprendre à l'ajournement de la Chambre le 16 avril 2010. La cinquième étape sera l'achèvement de la nouvelle couverture en cuivre et de la maçonnerie de l'édifice, une nouvelle entrée au sud-est, des améliorations de la cour de la bibliothèque et un nouvel aménagement des terrains.

En 2010, quatre anciens parlementaires nous quittent :

Roger (Butch) Wedge, le 12 février 2010. M. Wedge (Progressiste-Conservateur) avait été élu le 12 octobre 1982 pour représenter la circonscription électorale de Baie-du-Vin.

Peter Trites, le 13 mai 2010. M. Trites (Libéral) avait été élu une première fois lors d'une élection partielle tenue le 26 novembre 1984 à titre de candidat du NPD afin de représenter la circonscription électorale de Saint-Jean-Est. Il a été réélu comme député libéral aux élections générales du 13 octobre 1987.

A. Edison Stairs, le 10 octobre 2010. M. Stairs (Progressiste-Conservateur) avait été élu pour la première fois le 27 juin 1960 pour représenter la circonscription électorale de Carleton. Il a été réélu aux élections générales du 22 avril 1963, du 23 octobre 1967, du 26 octobre 1970 et du 18 novembre 1974 (pour représenter la circonscription électorale de Carleton-Sud).

Eric Teed, le 30 décembre 2010. M. Teed (Progressiste-Conservateur) avait été élu le 26 octobre 1970 pour représenter la circonscription électorale de Saint John Centre et Saint John Harbour.



La photographie montre Denis Landry, Centre-Péninsule—Saint-Sauveur (à gauche), et le premier ministre David Alward (à droite) qui « traînent » vers l’estrade Dale Graham, Carleton (au centre), nouvellement élu à la présidence de la Chambre. Photo gracieuseté de Harry Mullin.

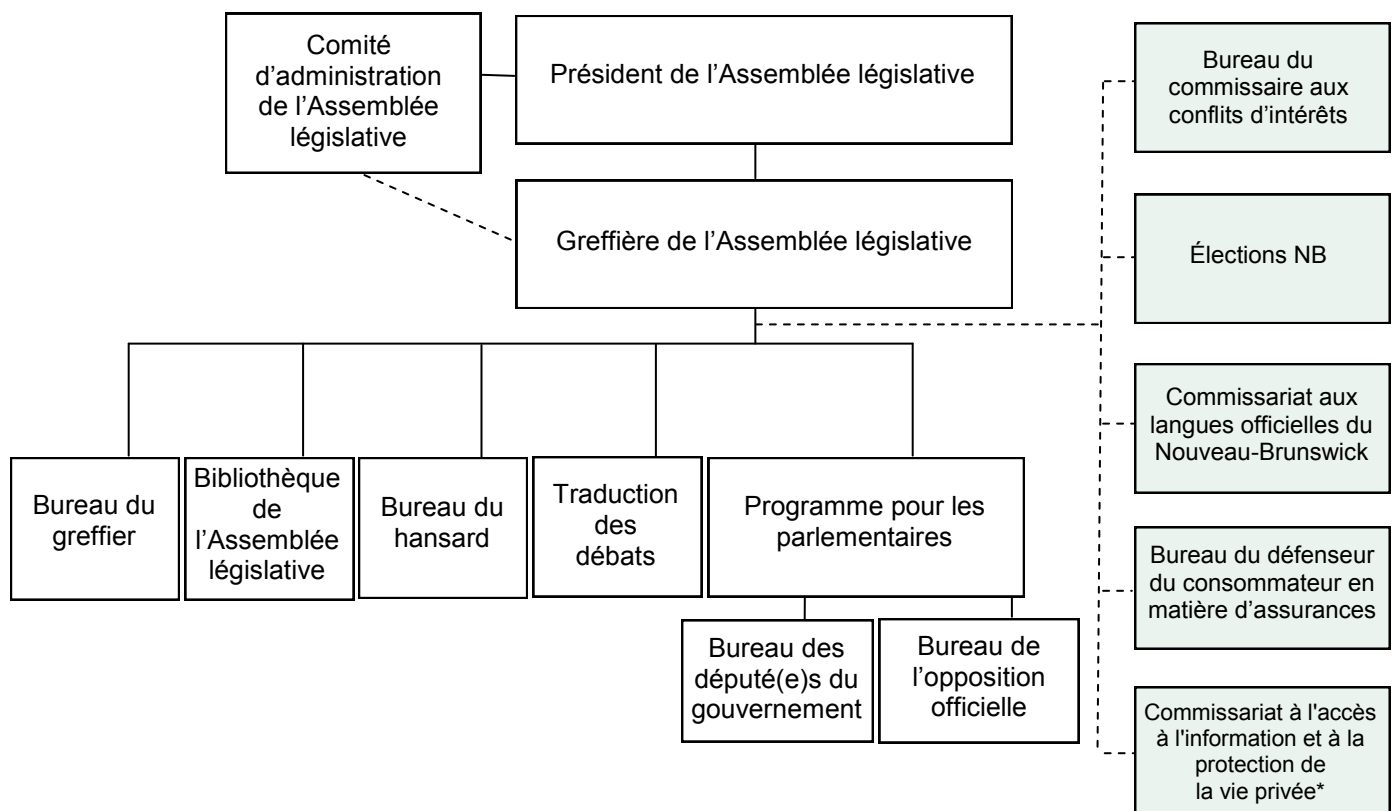
La tradition de « traîner » au fauteuil le président récalcitrant après son élection est observée à la Chambre et vient d’Angleterre, où des mentions de la charge de président de la Chambre sont consignées dès 1376. Au début, le président avait pour fonction de parler au roi d’Angleterre et à ses conseillers en lui présentant les pétitions et griefs des roturiers, d’où le titre anglais « Speaker » (traduction littérale : « orateur »). Le roi était parfois contrarié par le message du président, et la légende veut que certains présidents aient payé de leur tête le déplaisir du monarque. La tradition remonte à cette époque.

Bureau de l'Assemblée législative

Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
6. Assurer à certaines charges mandatées par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

Organigramme



* Le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée a été créé le 1^{er} septembre 2011.

Description des fonctions

1. *Greffière de l'Assemblée législative*

- La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

2. *Bureau du greffier*

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, à Élections Nouveau-Brunswick et au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

3. *Bibliothèque de l'Assemblée législative*

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

4. *Bureau du hansard*

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

5. *Traduction des débats*

- Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

6. *Sergent d'armes*

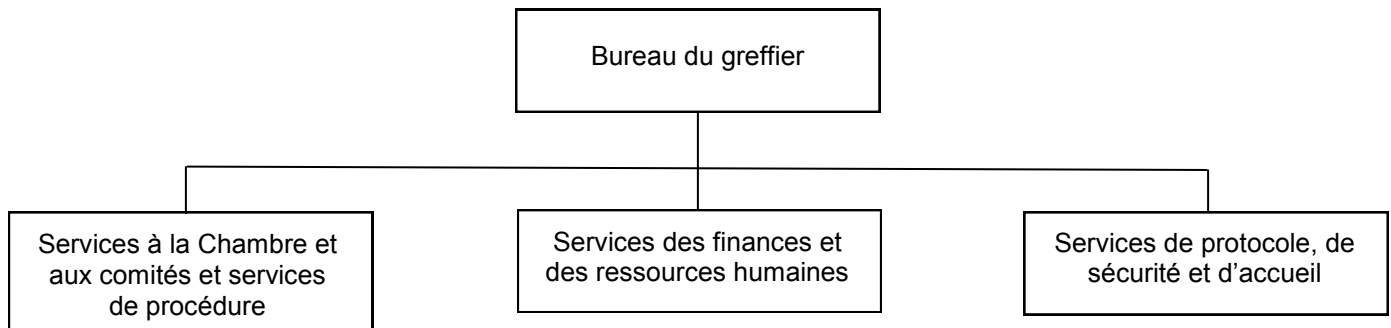
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

7. *Programme pour les parlementaires*

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

Bureau du greffier

Donald J. Forestell, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités



Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

En 2010, l'Assemblée législative et ses comités sollicitent fortement les services de toutes les directions du bureau du greffier. La Chambre siège 65 jours au cours de l'année civile, tandis que les comités parlementaires tiennent 24 réunions au total.

La quatrième session de la 56^e législature, ajournée le 18 décembre 2009, après 20 jours de séance, reprend le 12 janvier 2010. La session met surtout l'accent sur la vente proposée à Hydro-Québec d'Énergie NB, qui appartient à la Couronne. L'entente proposée domine la période des questions, les déclarations de députés et les affaires émanant de l'opposition. La Chambre reçoit un nombre record de pétitions, soit 256, dont la plupart sont liées à la vente d'Énergie NB.

La quatrième session est ajournée le 16 avril 2010, puis l'Assemblée est dissoute le 26 août 2010. En tout, 58 projets de loi sont présentés au cours de la session, dont 49 reçoivent la sanction royale. La Chambre siège pendant 68 jours au cours de la quatrième session, pour un total de 319 heures, par rapport aux 65 jours de séance, ou 324 heures, de la session précédente. En tout, 33,5 heures sont consacrées à l'étude de projets de loi en Comité plénier, et 79 heures, à l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides.

Des élections générales ont lieu le 27 septembre 2010. Les Progressistes-Conservateurs remportent 42 sièges, et les Libéraux, 13 sièges, résultats qui entraînent un changement de gouvernement. Les personnes élues à la 57^e législature sont assermentées le matin du 12 octobre 2010, à l'occasion d'une cérémonie tenue à la Chambre de l'Assemblée législative. Le même jour, l'hon. David Alward prête serment à titre de 32^e premier ministre de la province.

La première affaire à l'ordre du jour de la nouvelle Chambre est l'élection d'un de ses membres à la présidence de l'Assemblée. Le 27 octobre 2010, l'hon. Dale Graham, député de Carleton, est élu président de la 57^e Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La première session de la 57^e législature s'ouvre le mardi 23 novembre 2010, à 15 h, quand S.H. le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas prononce le discours du trône. En tout, 13 projets de loi sont présentés pendant la séance d'automne, avant l'ajournement de la Chambre le 17 décembre.

Nomination à titre de conseillère de la reine

Dans une cérémonie qui se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 27 novembre, Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative, est nommée conseillère de la reine en reconnaissance de son service exceptionnel à la profession d'avocat. M^e Catalli Sonier est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick depuis 1983 et greffière de l'Assemblée législative depuis 1993.

Bureau du greffier

Les députés, dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, sont appuyés par des services administrés par la greffière de l'Assemblée législative. La greffière est la plus haute fonctionnaire permanente de l'Assemblée législative et tient rang et statut de sous-ministre. Ses responsabilités à titre de conseillère principale en procédure sont, entre autres, de conseiller le président de l'Assemblée et les députés sur des questions de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et usages de la Chambre. La greffière est en outre chargée de l'administration générale de l'Assemblée législative et elle est secrétaire

du Comité d'administration de l'Assemblée législative. La greffière sert tous les députés équitablement, peu importe leur affiliation politique, et doit agir avec impartialité et discrétion. Le bureau du greffier appuie les activités de la greffière de l'Assemblée législative.

Les greffiers adjoints remplissent les fonctions de hauts fonctionnaires de l'Assemblée en conseillant les députés et les présidents de séance sur la procédure parlementaire et les activités de la Chambre. La greffière et les greffiers adjoints sont avocats et membres actifs du Barreau du Nouveau-Brunswick. En plus d'exercer leurs fonctions de greffiers parlementaires, ils font fonction de légistes de la Chambre. Les greffiers adjoints aident la greffière dans l'interprétation et l'application de la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois, ainsi que dans la rédaction et la révision des amendements du parquet, des projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et des projets de loi d'intérêt privé.

Services de procédure

Au cours de l'année, les greffiers parlementaires se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance et font un survol du Règlement, des précédents et de la procédure de la Chambre. Le personnel assigné à la procédure prodigue des conseils au besoin, rédige des décisions et prépare de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les personnes récemment nommées à la présidence d'un comité et celles qui sont déjà en fonction à ce titre afin de donner des conseils au sujet de la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports à la Chambre.

Une séance d'orientation à l'intention des nouveaux députés a lieu le 14 octobre 2010. Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative, fait une présentation générale sur le Bureau de l'Assemblée législative. La greffière renseigne en outre les députés sur la convocation de la Chambre, l'élection à la présidence de l'Assemblée et la participation à l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Divers gestionnaires parlent du rôle de leurs bureaux respectifs — dont Traduction des débats, le Bureau du harsard et la bibliothèque de l'Assemblée législative — et des services qu'ils fournissent. Des membres du personnel du Bureau du greffier traitent notamment des sujets suivants : le soutien

technologique aux députés ; les services des finances et des ressources humaines ; les services de sécurité et d'accueil ; la procédure pour les pétitions et les projets de loi d'intérêt privé ; le fonctionnement du canal parlementaire. L'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, fait une présentation générale sur son rôle et les responsabilités qui incombent aux députés en application de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*.

Le 17 novembre 2010, une séance d'orientation sur la procédure a lieu à la Chambre du Conseil législatif à l'intention des députés. Les greffiers parlementaires renseignent les députés sur l'ouverture de la Chambre et le déroulement des travaux à l'Assemblée. Voici certains des sujets abordés : les règles du débat et de décorum ; le déroulement des affaires courantes ; les affaires du jour, y compris les affaires émanant du gouvernement et les affaires émanant de l'opposition ; le processus décisionnel, y compris les motions, les votes et le processus législatif.

Les greffiers parlementaires participent chaque année au colloque sur les rouages et le fonctionnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, organisé par le Bureau des ressources humaines de la province. Les années passées, un greffier parlementaire y a participé au nom de l'Assemblée législative et a fait un exposé détaillé aux fonctionnaires sur le rôle du pouvoir législatif, le fonctionnement de l'Assemblée législative et le rôle des députés. Les colloques visent à renseigner les fonctionnaires et les nouveaux membres du personnel gouvernemental sur le fonctionnement du gouvernement provincial. Aucun colloque n'a lieu en 2010 en raison des élections provinciales.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. Les buts de l'association sont notamment :

- d'assurer le développement professionnel de ses membres en leur permettant notamment d'approfondir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada ;

- d'approfondir leur connaissance et leur maîtrise des divers aspects d'un encadrement administratif propre à régir efficacement les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement de l'institution parlementaire ;
- de favoriser l'échange d'expériences professionnelles, la discussion de sujets d'intérêt commun ainsi que la consultation et la collaboration entre les greffiers des diverses assemblées législatives du Canada ;
- de favoriser la communication aux membres du contenu des éléments de réforme parlementaire expérimentée par une assemblée législative du Canada ;
- de contribuer à la vitalité des deux grandes associations parlementaires auxquelles le Canada participe, à savoir l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, ainsi que de maintenir des liens étroits avec les représentants et collègues américains de la American Society of Legislative Clerks and Secretaries ;
- de contribuer à une plus large diffusion des connaissances touchant l'institution et la procédure parlementaires au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) a été lancé en avril 1998 pour permettre le libre échange de points de vue et de renseignements parmi les membres par le truchement du courrier électronique. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives. Les messages transmis sur le réseau de l'AGP sont archivés afin de conserver cet apport pour consultation ultérieure.

En 2010, les greffiers parlementaires répondent à plus de 40 demandes de renseignements affichées sur le réseau électronique de l'AGP. Les questions affichées en 2010 portent sur divers sujets tels que la rémunération parlementaire, le code de conduite parlementaire, les régimes de pension des députés, les

archives de la Chambre, la diffusion non autorisée de rapports de comités, les dispositions législatives sur le changement d'allégeance politique à la Chambre, les lignes directrices sur la télédiffusion et la radiodiffusion, les pétitions, la durée des débats, l'utilisation d'appareils BlackBerry et d'ordinateurs portables, la procédure de modification des textes de loi relatifs aux hauts fonctionnaires de l'Assemblée, la portée des débats en Comité des subsides et les manifestations politiques dans les édifices parlementaires.

Colloque législatif pour élèves

Le personnel du bureau du greffier organise le 21^e colloque législatif annuel pour élèves, qui se déroule à l'Assemblée législative du 11 au 18 avril 2010. Le colloque réunit environ 55 élèves représentant les écoles secondaires de la province, tant francophones qu'anglophones. Le colloque est un programme apolitique qui a pour but de faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental, d'encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires, de favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick et de former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude à donner des impulsions, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le président Roy Boudreau accueille les élèves à l'Assemblée législative. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement. Ils reçoivent de l'information de première main des conférenciers suivants : l'hon. Kelly Lamrock, ministre du Développement social ; Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative ; l'hon. William McCarroll, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick ; Vicky Deschênes, agente de communications du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le samedi matin, les élèves prennent le petit-déjeuner avec le premier ministre au restaurant parlementaire. Le premier ministre Shawn Graham circule parmi les élèves et répond à des questions sur divers sujets.

Les élèves participent à de nombreux ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine, la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur député respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée législative préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de multiples motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire

En 2010, les greffiers parlementaires aident au traitement de projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire en vue de leur dépôt à la Chambre. Ces projets de loi relatifs aux politiques publiques sont déposés par un simple député. En tout, cinq projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire sont déposés par l'opposition officielle pendant la séance du printemps de la quatrième session. Un de ces projets de loi, déposé par Carl Urquhart, obtient l'appui des deux côtés de la Chambre et reçoit la sanction royale. Le projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, renforce la sécurité assurée aux premiers intervenants en exigeant que les automobilistes ralentissent et continuent de rouler avec prudence en présence de véhicules de secours dont le feu est activé. Aucun projet de loi d'intérêt privé et d'initiative parlementaire n'est déposé au cours de la séance d'automne de la première session de la 57^e législature.

Projets de loi d'intérêt privé

Le bureau du greffier traite les demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé au cours de l'année civile 2010. Ces projets de loi se rapportent à des questions locales ou privées ou sont à l'avantage ou dans l'intérêt particuliers d'une personne, d'une corporation ou d'une municipalité. Les greffiers parlementaires examinent les demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé pour assurer le respect des exigences de publication et d'autres conditions énoncées dans le Règlement. Les cinq projets de loi d'intérêt privé déposés au cours de la quatrième session de la 56^e législature obtiennent la

sanction royale au cours de la séance du printemps 2010. Aucun projet de loi d'intérêt privé n'est déposé au cours de la séance d'automne de la première session de la 57^e législature.

Télévision

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick continue d'assurer en 2010 la diffusion intégrale en direct des délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative. La rediffusion des délibérations quotidiennes, rendue possible en 2009 par l'ajout d'un serveur d'image Maxx-2400, continue aussi selon le même horaire qu'en 2009, soit du mardi au jeudi en soirée et le lundi pendant la journée. Il est envisagé de faire paraître périodiquement à l'écran, le cas échéant, une bande indiquant qu'il s'agit d'une rediffusion. L'installation d'un logiciel pour générer la bande aux heures et pendant la durée requises est prévue pour le début de 2011.

Une nouvelle introduction animée par ordinateur aux délibérations quotidiennes diffusées est mise en ondes en 2010, et des éléments de l'introduction sont également utilisés pour les profils des députés qui sont diffusés en fin de semaine et pendant l'intersession. De nouveaux lecteurs de DVD-R sont requis pour supporter la fréquence des images extrêmement détaillées créées par ordinateur. Un lecteur-graveur de DVD Toshiba est acheté à cette fin. Un écran de précontrôle pour télévision à haute définition Insignia 16x9, modèle de 2010, est également acheté pour la régie de production télévisuelle afin d'aider l'équipe de production à réaliser les prises de vue les plus nettes et claires possibles.

À la série de séquences de renseignements diffusées par le service de télévision s'ajoutent une séquence sur le Programme des pages et une autre sur le processus législatif. Une longue séquence sur les chefs de l'opposition depuis les années 1800 est actuellement en production.

Technologie de l'information

En 2010, la Section de la technologie de l'information poursuit les mises à niveau technologiques à la cité parlementaire. L'Assemblée continue d'élargir son infrastructure de serveurs virtuels. Le logiciel ePO, qui était installé sur son propre serveur, est transféré à un serveur virtuel qu'héberge LEG-VHOST. Le System Center Configuration Manager (SCCM) est aussi installé comme serveur virtuel et est en service. Ce

serveur permet au personnel de la TI de déployer les mises à jour logicielles et permet l'installation de nouveaux logiciels, comme Microsoft Office 2010.

Le logiciel Win-Pak Pro, qui gère les systèmes de sécurité tels que les dispositifs d'alarme des bâtiments et les cartes d'accès à l'Assemblée législative, est transféré d'un ordinateur personnel à un serveur qui exécute Windows Server 2003. Le serveur assure une extensibilité et une redondance accrues.

La planification est en cours en vue de mettre à niveau le réseau sans fil à la Chambre de l'Assemblée et à la Chambre du Conseil. Le nouveau réseau aura, entre autres, l'avantage d'une connectivité directe au réseau de GNB sans passer par le réseau virtuel privé (RVP) et les jetons RSA.

Journaux et publications

En 2010, la recherchiste et greffière aux Journaux compile les 65 fascicules du Journal non révisé des séances du printemps de la quatrième session de la 56^e législature (du 12 janvier au 16 avril 2010, soit 48 jours de séance) ainsi que de l'élection à la présidence de l'Assemblée (le 27 octobre 2010), de l'ouverture et de la séance d'automne de la première session de la 57^e législature (du 23 novembre au 17 décembre 2010, soit 17 jours de séance). Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. La publication du recueil d'archives officiel des votes et des délibérations satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences— Permanence of Paper for Printed Library Materials* (ANSI Z39.48-1984).

Le recueil relié 2008 des *Journaux de l'Assemblée législative*, qui porte sur la deuxième session de la 56^e législature, est indexé, mis au point, mis en appel d'offres et publié.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne au format PDF. Depuis le 30 mars 2004, le format PDF en ligne des projets de loi à la première lecture est officiel. Un total de 45 projets de loi sont présentés au cours de l'année civile 2010. Le document *État des projets de loi*, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui

franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.

L'Assemblée élargit ses archives en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du trône 2010-2011 et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 23 novembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre.

Les délibérations de l'Assemblée législative sont diffusées quotidiennement en direct sur le canal parlementaire du Nouveau-Brunswick, soit le canal 70 de Rogers Cable. Les délibérations sont en outre diffusées en direct sur le site Web de l'Assemblée législative, <www.gnb.ca/legis>. Avec l'aide de Communications Nouveau-Brunswick, la période des questions orales continue d'être archivée en ligne, ce qui permet au public de visionner en ligne la période quotidienne des questions en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo.

Les renseignements biographiques sur les députés et les photos de ceux-ci sont mis à jour tout au long de l'année. Les mises à jour publiées et en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le 21^e rapport annuel de l'Assemblée législative, *Activités législatives 2009*, est publié, diffusé et affiché en ligne. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. Le Feuilleton continue d'être diffusé aux députés et affiché en ligne. La liste des membres de comités est modifiée au besoin, des rapports sont affichés, et certains comités chargés de tenir des audiences publiques fournissent un site Web où figurent des renseignements publics pertinents et une adresse URL qui permet de recevoir des mémoires en ligne.

Relations interparlementaires

En plus des fonctions habituelles, le personnel du bureau du greffier prépare les itinéraires et coordonne les sujets des séances de travail pour les députés qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, au Conseil régional canadien de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), à la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, à la Conférence régionale de l'APC, au colloque régional canadien de l'APC, à la Eastern

Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth et à la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Le personnel du bureau du greffier continue aussi de participer au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes. Les entrevues pour le programme de pages se déroulent dans les capitales fédérale, provinciales et territoriales entre la mi-février et la fin mars. Des membres du personnel de l'Assemblée législative passent en entrevue à Fredericton les étudiants du Nouveau-Brunswick qui ont postulé un emploi de page à la Chambre des communes pour l'année universitaire suivante. Le personnel fait ensuite des recommandations aux responsables de la Chambre des communes.

Les greffiers parlementaires, en collaboration avec la recherchiste et greffière aux Journaux, préparent des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet

égard. Le bureau du greffier veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ». La greffière de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est actuellement présidente du comité de rédaction de la *Revue parlementaire canadienne*.

Les greffiers parlementaires assistent au séminaire annuel de développement professionnel de l'Association des greffiers parlementaires du Canada. Le séminaire a lieu à Kananaskis, en Alberta, du 2 au 6 août 2010. Des greffiers des assemblées législatives provinciales et territoriales ainsi que du Parlement du Canada, du Parlement du Royaume-Uni, du Parlement de l'Écosse, de l'Assemblée de l'Irlande du Nord, du Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud et du Parlement de l'Australie-Occidentale participent au colloque. La American Society of Legislative Clerks and Secretaries y est également représentée. Les séances portent sur les sujets suivants : l'utilisation des médias sociaux ; le tsunami des changements démographiques ; le pouvoir de lancer un appel à communications ; la gestion de la période des questions ; l'examen des hauts fonctionnaires mandatés par la loi ; le privilège parlementaire dans le contexte canadien.

Activités des comités permanents et spéciaux

Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier aux comités

I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une partie de leur travail à des comités composés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu nécessaire leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif afin de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et à la coopération. Les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis.

Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2010, les activités des comités sont limitées. Étant donné que la session commence au début de janvier, que la Chambre est dissoute en août et que des élections provinciales suivent en septembre, les travaux des comités sont interrompus jusqu'à ce que les comités soient reconstitués en décembre. Il convient de signaler que la composition des divers comités est modifiée lorsqu'ils sont reconstitués. Le nombre de personnes qui siègent à la plupart des comités diminue par rapport aux années antérieures, et la composition du Comité d'administration de l'Assemblée législative est modifiée par la suspension de l'application du paragraphe 104(1) du Règlement. La Chambre constitue aussi le Comité spécial de Point Lepreau,

chargé d'examiner la remise à neuf de Point Lepreau, d'étudier l'évolution de la situation et de faire rapport à la Chambre, de sorte que les contribuables du Nouveau-Brunswick soient pleinement au fait de l'avancement des travaux.

En tout, les comités tiennent 24 réunions au cours de l'année. Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2010 :

COMITÉ	Nbre DE RÉUNIONS
Administration de l'Assemblée législative	8
Apprentissage continu	0
Comptes publics	4
Corporations de la Couronne	3
Hauts fonctionnaires de l'Assemblée	1
Modification des lois	1
Prévisions budgétaires	1
Privilèges	1
Procédure	1
Projets de loi d'intérêt privé	3
TOTAL	24

II. Comités permanents

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est dirigé par le président de la Chambre. Conformément au paragraphe 104(2) du Règlement, le comité est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative ainsi que des autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée législative et, en général, de toute autre question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires.

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le comité examine et approuve le budget de l'Assemblée législative, y compris les budgets des bureaux de caucus, détermine et réglemente le traitement et autres modalités d'emploi des fonctionnaires et des employés de l'Assemblée législative, fixe les allocations pour dépenses liées aux tâches additionnelles des parlementaires et aux

réunions des comités, établit les règles et les directives quant aux allocations, aux remboursements et autres paiements versés aux parlementaires, donne des directives quant aux allocations des caucus et établit la politique financière visant l'administration de l'Assemblée législative.

Le comité étudie aussi toute question nécessaire à la gestion et au fonctionnement efficaces et efficients de l'Assemblée législative. En 2010, le comité tient huit réunions aux dates suivantes : le 27 janvier, le 26 février, le 18 mars, le 14 avril, le 11 mai, le 28 juillet, le 20 août et le 3 novembre. Le comité étudie notamment les questions suivantes : les travaux continus visant la restauration de la maçonnerie historique et la nouvelle couverture en cuivre ; l'utilisation des appareils Blackberry et d'autres appareils portatifs à la Chambre ; le stationnement pour les parlementaires et le personnel ; les directives pour la télévision ; la création du Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et la nomination de la nouvelle commissaire ; l'examen de la pension et des indemnités de réinstallation des parlementaires ; les dispositions à l'égard de l'indemnité de départ des adjoints des bureaux de circonscription ; la publicité pour les bureaux de circonscription ; la modification de la balustrade des tribunes ; l'amélioration des systèmes d'alarme d'incendie et de gicleurs ; le réaménagement et l'élargissement de l'aire de stationnement sur la rue King ; les budgets après les élections ; la redistribution des locaux.

Comité permanent de la procédure

En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure.

Le comité est reconstitué sur motion de la Chambre le 15 décembre, après le début de la 57^e législature. Le comité se réunit le 16 décembre ; Sherry Wilson, députée de Petitcodiac, est élue présidente, et Wes McLean, député de Victoria-Tobique, est élu vice-président.

Comité permanent de modification des lois

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés au Comité permanent de modification des lois pour fins d'examen. Ce renvoi

visé souvent à permettre la consultation de la population afin d'obtenir l'apport de parties prenantes, de groupes et de particuliers intéressés.

Le comité est reconstitué sur motion de la Chambre le 15 décembre, après le début de la 57^e législature. Le comité se réunit le 16 décembre ; l'hon. Marie-Claude Blais, c.r., députée de Moncton-Nord, est élue présidente, et Serge Robichaud, député de Baie-de-Miramichi—Neguac, est élu vice-président.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par John Betts, député de Moncton-Crescent, tient quatre réunions en 2010. Le comité tient le 19 janvier une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2009. Une deuxième séance mixte est tenue le 11 mars afin de recevoir et d'examiner les volumes 2 et 3 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2009. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport. Le comité tient aussi le 26 mai une réunion d'organisation.

Le comité est reconstitué sur motion de la Chambre le 15 décembre, après le début de la 57^e législature. Le comité se réunit le 16 décembre ; Rick Doucet, député de Charlotte-les-Îles, est élu président, et Greg Davis, député de Campbellton—Restigouche-Centre, est élu vice-président.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne tient trois réunions en 2010. La présidence du comité est assurée par la vice-présidente, Cheryl Lavoie, députée de Nepisiguit, lorsque le président Rick Miles, député de Fredericton-Silverwood, est nommé au Cabinet en 2009.

Le comité tient le 19 janvier une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2009. Une deuxième séance mixte est tenue le 11 mars afin de recevoir et d'examiner les volumes 2 et 3 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2009. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au

cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

Le comité est reconstitué sur motion de la Chambre le 15 décembre, après le début de la 57^e législature. Le comité se réunit le 16 décembre ; Jack Carr, député de New Maryland—Sunbury-Ouest, est élu président, et Ross Wetmore, député de Grand Lake-Gagetown, est élu vice-président.

Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Conformément à l'article 91 du Règlement, le comité est saisi d'office des rapports qu'adressent à la Chambre les hauts fonctionnaires de l'Assemblée. La liste des hauts fonctionnaires comprend la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, le vérificateur général, le directeur général des élections, le défenseur des enfants et de la jeunesse, le commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur du consommateur en matière d'assurances, l'ombudsman et le contrôleur du financement politique.

Le comité est reconstitué sur motion de la Chambre le 15 décembre, après le début de la 57^e législature. Le comité se réunit le 16 décembre ; Jake Stewart, député de Miramichi-Sud-Ouest, est élu président, et Sherry Wilson, députée de Petitcodiac, est élue vice-présidente.

Comité permanent des prévisions budgétaires

Afin d'accélérer l'examen du budget principal de certains ministères, l'Assemblée législative peut renvoyer les budgets au Comité permanent des prévisions budgétaires pour fins d'étude. Le comité est reconstitué sur motion de la Chambre le 15 décembre, après le début de la 57^e législature. Le comité se réunit le 16 décembre ; Dorothy Shephard, députée de Saint John Lancaster, est élue présidente, et Ross Wetmore, député de Grand Lake-Gagetown, est élu vice-président.

Comité permanent des privilèges

Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. Le comité est reconstitué sur motion de la Chambre le 15 décembre, après le début de la 57^e législature. Le comité se réunit le 16 décembre ; Bev Harrison, député de Hampton-Kings, est élu président,

et Wayne Steeves, député d'Albert, est élu vice-président.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations.

En 2010, le comité, présidé par Larry Kennedy, député de Victoria-Tobique, examine les projets de loi suivants :

- 27, *Loi concernant le Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;
- 46, *Loi concernant la Saint John Firefighters' Association* ;
- 47, *Loi autorisant The City of Saint John à réserver une partie de Tucker Park à la circulation* ;
- 48, *Loi autorisant le transfert de terrains de la cité appelée The City of Saint John à Bell Aliant Communications* ;
- 53, *Loi sur l'Université Crandall, 2010.*

Le comité se réunit le 23 mars et, dans un rapport présenté à la Chambre le même jour, il recommande l'adoption des projets de loi 27, 46 et 47. Le comité recommande aussi l'adoption avec certains amendements du projet de loi 48. Les projets de loi reçoivent la sanction royale le 26 mars. Le comité se réunit de nouveau le 7 avril et, dans un rapport présenté à la Chambre le même jour, il recommande l'adoption du projet de loi 53. Le projet de loi reçoit la sanction royale le 16 avril.

Le comité est reconstitué sur motion de la Chambre le 15 décembre, après le début de la 57^e législature. Le comité se réunit le 16 décembre ; Carl Killen, député de Saint John Harbour, est élu président, et Danny Soucy, député de Grand-Sault—Drummond—Saint-André, est élu vice-président.

III. Comités spéciaux

Comité spécial de l'apprentissage continu

Le Comité spécial de l'apprentissage continu est

constitué le 5 juillet 2007 pour reconnaître que le Nouveau-Brunswick a toujours besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée et instruite et pour faire en sorte que les gens de la province acquièrent les compétences qu'il leur faut pour s'intégrer à part entière à la société. Le comité est chargé d'examiner tous les aspects du système d'éducation dans la province et de faire rapport à cet égard. Le comité, présidé par Joan M^{ac}Alpine-Stiles, députée de Moncton-Ouest, ne tient pas de réunion en 2010 et cesse d'exister à la dissolution de la Chambre.

Comité spécial de Point Lepreau

Le Comité spécial de Point Lepreau est constitué le 15 décembre et chargé d'examiner la remise à neuf de Point Lepreau. Le comité devrait étudier l'évolution de la situation et le dossier puis faire rapport à la Chambre, de sorte que les contribuables du Nouveau-Brunswick soient pleinement au fait de l'avancement des travaux. Le comité se réunit le 16 décembre ; Kirk MacDonald, député de York-Nord, est élu président, et Glen Tait, député de Saint John-Est, est élu vice-président.

Statistiques comparatives sur la Chambre

56^e législature

	2 ^e session 2007-2008	3 ^e session 2008-2009	4 ^e session 2009-2010
<i>Jours de séance</i>			
Jours de séance	64	65	68
Séances en soirée	18	0	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>			
- déposés	66	74	44
- sanction royale accordée	64	71	43
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>			
- déposés	4	9	5
- sanction royale accordée	4	8	5
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>			
- déposés	16	12	9
- sanction royale accordée	0	1	1
<i>Motions émanant du gouvernement</i>			
- total	15	14	3
- débattues	5	5	1
- adoptées	13	14	3
- retirées	1	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>			
- total	74	58	68
- débattues	12	14	19
- adoptées	10	9	11
- portant dépôt de documents	62	43	43
<i>Comité des subsides :</i>			
<i>jours de séance</i>			
- Chambre	26	25	22
- Comité des prévisions budgétaires	0	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	61	70	56
<i>Pétitions</i>	39	111	258
<i>Questions écrites</i>	0	0	0

Services des finances et des ressources humaines

Peter Wolters, C.A., directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

La priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires, aux bureaux de l'Assemblée législative et à un certain nombre de bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. À cette fin, le personnel assiste à des séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation telles que les suivantes :

- Des séances de formation et des colloques au titre du Système d'information des ressources humaines portant sur la paye et les programmes d'avantages sociaux.
- Des séances de formation et des colloques sur Oracle et le Système d'information des finances à propos de l'administration des cartes d'achat et du paiement des fournisseurs.
- Un programme de formation en français langue seconde administré par Athene afin de faciliter la prestation des services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.
- Des colloques de perfectionnement professionnel ayant pour thèmes le rôle futur des agents financiers au sein des services publics, la mise à jour annuelle et l'information sur enÉquilibre, la crise en matière de personnel dans les secteurs des finances et de la comptabilité, l'équilibre entre les risques et les contrôles internes en matière de comptes fournisseurs ainsi que les questions liées à la protection de la vie privée dans un contexte parlementaire, ce qui couvre des domaines tels que les questions d'actualité liées aux ressources humaines, aux achats, à la comptabilité et à la vérification dans l'appareil gouvernemental, à la protection des renseignements sur le personnel ainsi qu'à la planification financière et à l'établissement des budgets.

Les élections provinciales du 27 septembre 2010 donnent lieu à un changement de gouvernement et à la nomination de 16 membres au Conseil exécutif. La charge de travail liée à l'élection de 26 nouveaux parlementaires, ainsi qu'à la retraite ou à la défaite de 26 autres parlementaires qui découle des élections,

présente un défi important au personnel des Services des finances et des ressources humaines. La tâche comprend l'arrêt définitif de la paye, des dépenses et des avantages sociaux des parlementaires dont le statut a changé, ainsi que la fermeture de leurs bureaux de circonscription, et la mise en vigueur de la paye, l'ouverture de nouveaux bureaux de circonscription et la distribution des renseignements connexes aux nouveaux parlementaires. En outre, le personnel s'occupe de l'entrée en vigueur du traitement des membres du Conseil exécutif.

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est l'hôte de la conférence de 2010 de l'Association canadienne de l'administration parlementaire (ACAP), qui a lieu du 6 au 9 juillet 2010. Le président de la Chambre Roy Boudreau souhaite la bienvenue aux délégués des autorités législatives de partout au Canada et présente le programme axé sur le perfectionnement professionnel, les questions de l'heure et les meilleures méthodes dans les domaines des finances, des ressources humaines, de l'administration et de la technologie de l'information au sein des assemblées législatives et des parlements. Les délégués ont aussi l'occasion de visiter la province en partie et de goûter à des produits du Nouveau-Brunswick, notamment des moules, de la dulce, des crosses de fougère et du sirop d'érable.

L'édifice de l'Assemblée législative fait l'objet de travaux de réparation et de rénovation depuis un certain nombre d'années. Cependant, l'année écoulée a des répercussions importantes sur le personnel et les activités des Services des finances et des ressources humaines, surtout à la fin des années financières et civiles. Il faut modifier et adapter les processus et les démarches afin de tenir compte des travaux de construction, et le personnel des Services des finances et des ressources humaines doit s'installer dans des locaux temporaires à l'extérieur du complexe de l'Assemblée législative pendant trois mois, de janvier à mars 2010. En novembre 2010, le personnel des Services des finances et des ressources humaines déménage de nouveau, cette fois-ci dans un lieu permanent, soit dans la maison Jewett, tout comme le personnel de la technologie de l'information et de l'entretien du bureau du greffier.

Les Services des finances et des ressources humaines continuent de fournir un soutien administratif en matière de finances et de ressources humaines aux

bureaux suivants mandatés par la loi : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le commissariat aux langues officielles, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick, le bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse, le bureau du vérificateur général et Élections Nouveau-Brunswick. À compter de l'année financière 2010-2011, le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée est constitué et reçoit aussi un soutien administratif en matière de finances et de ressources humaines. La greffière de l'Assemblée législative siège au comité de sous-ministres principaux qui participent au recrutement de la nouvelle commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, Anne Bertrand, c.r., et en recommandent la nomination.

La province du Nouveau-Brunswick constitue l'Agence des services internes (ASI), qui est chargée des processus et des démarches en matière de finances, de ressources humaines, d'administration et de technologie de l'information qu'ont en commun tous les ministères. L'Assemblée législative se sert d'un grand nombre des mêmes systèmes et infrastructures qu'utilisent les ministères du gouvernement, et un certain nombre de processus et de méthodes visant la prise en charge des responsabilités changent et continueront de changer à mesure que la province adaptera ce modèle de prestation des services internes à tous les ministères. Le bureau de l'Assemblée législative continue d'être responsable de tous les services des finances, des ressources humaines et de technologie assurés aux parlementaires et au personnel.

I Service des finances

Aperçu

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- * Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à cet égard).
- * Dépenses des parlementaires et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

- * Achat et paiement de produits et services
 - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables des dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- * Analyses et projections financières
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et des centres de responsabilité de l'Assemblée. Informer les gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- * Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2010, l'Assemblée législative respecte les objectifs budgétaires et maintient un niveau raisonnable de services assurés aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 85 600 \$ sur un budget total de 14 429 000 \$ pour l'année financière 2009-2010. Cela comprend 3 200 \$ au programme Indemnités des députés, comités et activités, 60 000 \$ au programme Bureau de l'Assemblée législative et 22 400 \$ au programme Bureaux des chefs et des parlementaires des partis politiques enregistrés.

La Chambre siège pendant 99 jours en tout au cours de l'année financière 2009-2010, par rapport à 61 jours en 2008-2009 et à 79 jours en 2007-2008. Le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'année financière ; par conséquent, un financement additionnel est nécessaire pour l'année financière 2009-2010. Un budget supplémentaire se chiffrant à 627 000 \$ est approuvé pour financer les jours de séance additionnels de l'année financière 2009-2010. En plus du budget initial se chiffrant à 2 704 000 \$ approuvé au titre du compte de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour l'année financière 2009-2010, une somme additionnelle

de 59 400 \$ est approuvée afin de couvrir les coûts liés aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'année financière 2010-2011 présente encore un défi en ce sens qu'il faut réduire de 3 % le budget de fonctionnement du Bureau de l'Assemblée législative et obtenir le financement de capital pour les travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative doit relever le défi de maintenir à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée et à la population, ainsi que d'assurer des services de soutien aux hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. En outre, les dépenses et les activités augmentent dans des secteurs comme la traduction, l'interprétation, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre et des comités parlementaires. Un budget de fonctionnement global de 13 587 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'année financière 2010-2011. Un budget de capital se chiffant à 2 704 000 \$ afin de poursuivre les travaux de réparation et de rénovation de l'édifice de l'Assemblée législative est également approuvé et incorporé au budget de capital de 2010-2011 du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

II Service des ressources humaines

Aperçu

Le Service des ressources humaines assume notamment les responsabilités suivantes :

- * Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables au moyen de la tenue à jour des dossiers de la paye et du personnel.
 - Mettre à jour et communiquer aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- * Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.

- * Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Veiller à communiquer correctement au personnel les politiques visant les ressources humaines.

Faits saillants du Service des ressources humaines

Les salaires des employés de l'Assemblée législative n'ont pas été rajustés en fonction des augmentations économiques depuis octobre 2008. Il en est de même pour les employés des services publics de la province. En outre, les indemnités et traitements des députés et des ministres sont bloqués du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010. Normalement, les indemnités et traitements auraient augmenté en fonction de l'indexation annuelle fondée sur la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés de la province.

Au cours de l'année civile 2010, en plus de la retraite de deux parlementaires, de la tenue des élections provinciales, de l'élection de 26 nouveaux parlementaires et de la constitution d'un nouveau Cabinet, le personnel des bureaux des députés de l'Assemblée législative connaît un roulement important.

Le personnel des Services des finances et des ressources humaines s'occupe de la charge de travail liée aux parlementaires non réélus, y compris l'arrêt de leur paye, de leurs dépenses et de leurs avantages sociaux en tant que députés élus, la fermeture de leurs bureaux de circonscription et la cessation de travail du personnel de circonscription. En outre, le personnel administre la paye, les dépenses et les avantages sociaux des nouveaux parlementaires, ainsi que l'ouverture de leurs bureaux de circonscription et l'entrée en fonction du nouveau personnel de circonscription. Par la suite, le personnel gère les changements touchant le Conseil exécutif (y compris le premier ministre), le président de la Chambre, les vice-présidents, le chef de l'opposition officielle, les présidents des caucus, les whips et les leaders parlementaires.

Le personnel continue de s'occuper des responsabilités liées à la mise à jour et à l'entretien d'InfoSource, le répertoire en ligne du gouvernement pour la plupart des secteurs de l'Assemblée législative. Les responsabilités comprennent la conservation et la mise à jour des renseignements, des listes et des bases de données sur les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative afin de tenir compte des changements découlant des élections générales. La plupart des données sont analogues à celles utilisées à des fins liées aux ressources humaines et à la paye et doivent être diffusées conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les Services des finances et des ressources humaines dispensent un service de la paye à l'intention du personnel des bureaux de circonscription des parlementaires, selon lequel les membres du personnel de ces bureaux sont payés aux deux semaines par l'intermédiaire du Système d'information des ressources humaines du Nouveau-Brunswick. Le personnel assume la responsabilité de l'entrée en

service, du versement de la paye aux deux semaines, des cessations d'emploi et des documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2010, en moyenne 38 membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires.

En tout, 28 étudiantes, étudiants et autres sont employés en application du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) et d'autres programmes gérés par l'Assemblée législative. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Les étudiants et étudiantes incluent 19 pages pour les sessions de 2009-2010 et de 2010-2011.

Sommaire financier de l'Assemblée législative

pour l'année terminée le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
Allocations des parlementaires et comités		
Allocations des parlementaires	8 885,0	9 054,4
Comités parlementaires	270,0	97,4
Total partiel	<u>9 155,0</u>	<u>9 151,8</u>
Bureau de l'Assemblée législative		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	432,0	431,0
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 513,0	1 503,1
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	362,0	315,9
Bureau du hansard	589,0	582,4
Traduction des débats	716,0	719,6
Total partiel	<u>3 612,0</u>	<u>3 552,0</u>
Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés		
Bureau des député(e)s du gouvernement	651,0	636,6
Bureau de l'opposition officielle	<u>1 011,0</u>	<u>1 003,0</u>
Total partiel	1 662,0	1 639,6
Total : Assemblée législative	14 429,0	14 343,4

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Salarié</i>	<i>Programme du service de paye</i>
Bureau du greffier					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	3	0
Finances et ressources humaines	5	0	0	0	0
Technologie	2	0	0	0	0
Sergent d'armes et sécurité	3	0	7	10	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts					
	4	0	0	0	0
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée					
	4	0	0	0	0
Bibliothèque de l'Assemblée législative et Services de recherche					
	7	0	0	1	0
Bureau du hansard					
	10	0	0	1	0
Traduction des débats					
	11	0	0	0	0
Bureau des député(e)s du gouvernement					
	8	0	0	2	0
Bureau de l'opposition officielle					
	14	0	0	0	0
Pages et guides (étudiants)					
	0	0	19	0	0
Parlementaires					
	0	55	0	0	38
Total	75	55	26	18	38

Services de protocole, de sécurité et d'accueil

Daniel Bussières, sergent d'armes

Les travaux de restauration historique de l'édifice de l'Assemblée législative se poursuivent pendant l'année 2010. L'achèvement des étapes 4 et 5A des travaux de restauration comprend le rejointoiment de la maçonnerie au-dessous du niveau du sol, le début des travaux d'aménagement paysager devant l'édifice, l'installation de cinq nouveaux mâts de drapeau et la maçonnerie et l'éclairage connexes, la peinture d'un certain nombre de bureaux en couleurs historiques et le revêtement de cuivre du toit de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

Les portes principales de l'édifice de l'Assemblée législative sont restaurées, et les travaux de restauration au cabinet du président sont achevés. Des travaux de rénovation sont aussi réalisés dans la partie du rez-de-chaussée qui abrite le personnel du bureau du greffier. Le personnel s'installe dans d'autres parties de l'édifice pendant le déroulement des travaux.

Après l'ajournement de la Chambre le 16 avril 2010, l'édifice est fermé au public en raison des travaux continus de restauration. L'édifice rouvre à temps pour le reportage des élections générales du 27 septembre. CBC Television et Radio-Canada font le reportage en direct des résultats des élections à partir de la rotonde et de la Chambre du Conseil législatif au premier étage de l'édifice de l'Assemblée législative.

Le 21^e colloque législatif annuel pour élèves se déroule les 16, 17 et 18 avril 2010. En tout, 53 élèves de diverses écoles secondaires du Nouveau-Brunswick participent au colloque. Ils peuvent poser des questions à divers conférenciers invités, y compris le premier ministre, des ministres et des députés. Les élèves participent à des ateliers, à l'élaboration de mesures législatives ainsi qu'à la rédaction de motions et de déclarations émanant des députés. Le dernier jour, ils participent à un Parlement jeunesse mené par le président de la Chambre ; la greffière parlementaire, le sergent d'armes, du personnel du hansom et des interprètes y participent aussi. Le programme s'adresse aux élèves de 11^e et de 12^e année de toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick.

L'Association Canadienne des Sergents d'Armes est officiellement constituée le 29 avril 2010. Les sergents d'armes de tous les corps législatifs des provinces et des territoires, ainsi que le sergent d'armes de la Chambre des communes et l'huissier de la verge noire du Sénat du Canada, font partie de l'association.

L'association se réunit annuellement depuis 1981. Le conseil d'administration actuel est composé des personnes suivantes : Brian Hodgson, président, de l'Alberta ; Daniel Bussières, du Nouveau-Brunswick ; Pierre Duchaine, du Québec ; Kevin MacLeod, du Sénat. Les buts de l'association, qui sont atteints au moyen de discussions et de communications régulières entre les membres, sont les suivants :

- servir de moyen de consultation et d'échange d'information entre les membres en ce qui concerne le rôle unique et essentiel qu'ils jouent dans la démocratie parlementaire ;
- accroître la sensibilisation aux rôles traditionnels et contemporains d'un sergent d'armes ;
- servir de moyen d'échange entre les membres de pratiques exemplaires concernant les responsabilités du sergent d'armes, notamment les fonctions liées au protocole et à la sécurité ;
- favoriser les relations de travail entre les sergents d'armes du Canada et avec leurs homologues d'autres corps législatifs du Commonwealth.

La fermeture de l'édifice de l'Assemblée législative pendant l'été a une incidence sur le nombre de personnes qui visitent l'édifice au cours de l'année. Le nombre de visiteurs continue toutefois d'augmenter pendant les périodes où l'édifice est ouvert au public, grâce en partie au programme de la Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick, À la découverte de la capitale. Grâce au programme, qui a débuté en avril 2009, le nombre d'élèves qui visitent l'Assemblée législative passe de 25 % à 50 % par rapport à la même période en 2008. De nombreuses écoles qui sont situées trop loin pour avoir les moyens de payer le voyage peuvent maintenant améliorer leurs programmes d'études en offrant une visite instructive à l'Assemblée législative ainsi qu'à des musées et des galeries d'art de la région.

Le 30 octobre 2010, les Guides du Canada au Nouveau-Brunswick tiennent leur cérémonie annuelle de remise de la fourragère du Canada à la Chambre de l'Assemblée législative. Cette année, 32 jeunes filles de la province reçoivent la fourragère du Canada des mains du lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas. La cérémonie des prix de reconnaissance des scouts du Canada est tenue la semaine suivante, le 6 novembre 2010. Le lieutenant-gouverneur présente les certificats et les prix,



S.E. le très hon. David Johnston accueille des membres du IODE dans la rotonde.

y compris le Prix du Chef scout, aux scouts de la province.

Le 9 novembre 2010, le nouveau gouverneur général du Canada, S.E. le très hon. David Johnston, et S.E. Sharon Johnston, C.C., font leur première visite officielle au Nouveau-Brunswick. La cérémonie officielle de bienvenue est tenue à 15 heures sur le parterre devant l'édifice de l'Assemblée législative. Le gouverneur général reçoit les honneurs militaires, qui incluent une salve d'honneur de 21 coups de canon et le passage en revue de la garde d'honneur. L'entourage se rend ensuite à la Chambre de l'Assemblée législative, où le premier ministre David Alward présente les membres de son Cabinet à Leurs Excellences. Le gouverneur général se réunit avec le premier ministre et le président Dale Graham au cabinet du président. En l'honneur de la visite, une réception de thé est tenue avec des membres du Imperial Order Daughters of the Empire, ou IODE.



S.E. le très hon. David Johnston et le président Graham avec des membres du IODE dans la rotonde.

La cérémonie annuelle de nomination des conseillers de la reine a lieu le 27 novembre 2010 à la Chambre de l'Assemblée législative. Pour devenir conseiller de la reine, un avocat doit faire partie du Barreau du Nouveau-Brunswick et avoir exercé le droit pendant au moins 15 ans. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés afin de souligner leur engagement aux principes de la profession juridique et leur apport à leurs collectivités. Parmi les récipiendaires de cette année est la greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier. Les autres récipiendaires sont les suivants : Mark A. Canty, de Saint John ; Guy J. Daigle, de Fredericton ; Luc Desjardins, de Petit-Rocher ; J.E. Britt Dysart, de Fredericton ; David Hitchcock, de Fredericton ; T. William Morrissy, de Miramichi ; Gregory E. Murphy, de Moncton ; David G. O'Brien, de Saint John ; Peter Seheult, de Grand-Sault ; Odette J. Snow, de Moncton.

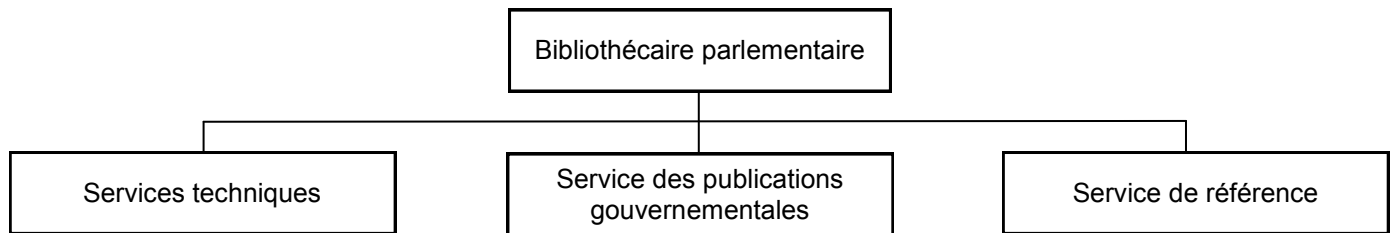
La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu le 3 décembre 2010 sur le parterre devant l'Assemblée législative. Plus de 500 personnes bravent le temps humide pour participer à l'activité. Parmi les personnalités présentes, on retrouve S.H. le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas, S.H. Elizabeth Nicholas, le premier ministre David Alward, le président Dale Graham et l'aumônier de l'Assemblée législative, le très rév. Keith Joyce.

Le divertissement est assuré par la chorale de l'école des Bâtisseurs dirigée par Yolande Duguay et la chorale de l'église Sunset dirigée par Lacey Schwien. Les bénévoles Dianne MacKay et Judi Lutes préparent du cidre chaud et du chocolat chaud, qui sont servis par les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes. Les guides du secteur de Fredericton distribuent des friandises aux enfants. Les nombreux enfants présents sont ravis de la visite du Père Noël. À la fin du décompte, les lumières multicolores qui ornent le sapin baumier d'une hauteur de 8 m sont allumées par Beatrice Devlin. L'arbre est un don de Alice et de Richard Ness de Sussex.

L'Assemblée législative accueille un certain nombre de dignitaires au cours de l'année, y compris les suivants : Jean-Régis Borius, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, et Gilles Courregelongue, consul général de la France aux provinces de l'Atlantique, le 11 mars ; délégation de la Namibie comprenant deux parlementaires, l'hon. Hafeni Ludwigh Ndemula et l'hon. Henock Sheya Ya Kasita, ainsi qu'Auguste Shali, greffière aux comités, et S.E. Julia Imene-Chanduro, ambassadrice, le 27 octobre ; S.E. Risto Piipponen, ambassadeur de la Finlande au Canada et aux Bahamas et Marjatta Piipponen, le 4 novembre.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire



Mandat

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou au personnel des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle que le bureau imprime. Sous réserve des dispositions liées au dépôt de documents officiels par l'Imprimeur de la Reine, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative dans les 30 jours de l'impression quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer.

La bibliothèque de l'Assemblée législative élargit son mandat afin d'obtenir toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt d'archives des publications électroniques officielles du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement d'un choix de ces publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les

publications officielles. Un important défi depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail à la bibliothèque en raison de l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que dépositaire officiel des publications officielles du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions sur Internet. La bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et de manière non partisane. La bibliothèque est accessible jour et nuit par téléphone, par télécopieur et par courriel, et ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 h, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Faits saillants

L'année 2010 est une année très chargée et exigeante pour le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative. L'édifice de l'Assemblée législative demeure fermé au public pour le deuxième été de suite en raison des travaux de rénovation, ce qui signifie que la bibliothèque de l'Assemblée législative aussi est fermée à la clientèle. En conséquence, une aire de travail est installée pour les recherchistes à la section des publications gouvernementales de l'autre côté de

la rue. Un poste de travail ainsi qu'un lecteur de microfilm y sont installés. Le personnel de la bibliothèque transporte des documents pour la clientèle entre les deux bâtiments à mesure que les demandes sont soumises. De nouveaux défis se présentent au personnel de la bibliothèque à la mi-août alors que s'amorcent les travaux sur le toit de la bibliothèque. Afin de protéger les collections, tous les rayons ainsi que le matériel et les meubles sont recouverts de plastique, ce qui oblige le personnel à travailler à partir de leur bureau à l'extérieur de la bibliothèque et à surveiller à distance les appels téléphoniques et les courriels. Étant donné que le personnel de la bibliothèque est installé dans trois édifices distincts, plusieurs problèmes se posent. De nouvelles politiques et de nouveaux processus doivent être élaborés afin que les services de bibliothèque ne soient pas perturbés et que les documents soient transportés de manière soignée et sécuritaire à l'édifice des publications gouvernementales peu importe la météo. L'édifice de l'Assemblée législative ouvre au public en septembre, mais la bibliothèque demeure fermée en raison des travaux sur le toit qui se poursuivent jusqu'au 23 novembre, jour de l'ouverture de la Chambre.

Développement des collections

La bibliothèque de l'Assemblée législative est très ouverte aux suggestions concernant des livres et d'autres documents qui pourraient être acquis afin d'améliorer ses collections. Au cours de la dernière année, de nombreuses acquisitions sont faites grâce aux suggestions judicieuses des parlementaires, du personnel des ministères et du public.

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2010, des maisons d'édition du Nouveau-Brunswick et de nombreux auteurs d'ouvrages publiés à titre privé sont encore une fois invités à faire don de leurs livres. Très souvent, la bibliothèque peut donner un reçu officiel en échange de tels dons. Un grand nombre d'auteurs et de maisons d'édition acceptent l'idée. Des dons de livres sont aussi reçus de la part

d'usagers de la bibliothèque et de diverses associations.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les ministères, les particuliers, les maisons d'édition et les associations qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

Particuliers

Calvin Lee Craig
Deny Dallaire
Millie Gaudet
John Oxner
Carl Urquhart, député
Jean Weissenhorn DeLong
Ferne Wolstenholme

Maisons d'édition et associations

Cabinet du premier ministre
Goose Lane Editions
Gilde de Fundy Inc.
Les éditions La Grande Marée Ltée
Ministère de l'Environnement
Ministère des Ressources naturelles

La collection de périodiques continue d'être l'une des plus demandées à la bibliothèque. Encore une fois, 2010 est une année difficile pour les maisons d'édition de journaux et de magazines. Plusieurs titres cessent d'être imprimés, et les nouveaux sont rares. Les titres suivants s'ajoutent à la collection de la bibliothèque : *Le Bon Vent*, *Bread 'n Molasses*, *River Region Reporter*, *Zoom N.B.* et *Platinum*.

Service de référence

En 2010, l'équipe de référence demeure occupée pendant toute l'année à répondre aux questions ainsi qu'aux demandes liées au hantsard et à aider la clientèle. En raison de la fermeture de la bibliothèque, le personnel doit s'occuper de la recherche sur de nombreuses questions, recherche que les usagers auraient normalement faite eux-mêmes.

Comme l'année précédente, des auteurs font de nombreuses demandes d'aide de recherche dans des documents en vue de publier des livres. Une

grande partie des ressources utilisées provient de la Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque.

La bibliothèque est abonnée à deux ou trois bases de données électroniques. La base de données Infomart s'avère indispensable pour trouver des articles de journaux précis à l'intention de la clientèle. Infomart est aussi pratique pour la recherche de tout document écrit sur un certain sujet dans tel ou tel journal. La base de données Ebsco, qui contient des sources consultables de périodiques en texte intégral appelé Political Science Complete, est aussi très utile pour effectuer des recherches ponctuelles pour la clientèle sur un sujet précis ou dans un périodique en particulier.

Les bases de données créées à l'interne continuent d'être consultées quotidiennement par le personnel et la clientèle de la bibliothèque. Ces bases de données comprennent les biographies des parlementaires, les biographies des femmes députées, les premiers discours, l'historique des élections et les questions de référence.

Marketing et sensibilisation

La bibliothèque continue de mieux se faire connaître et de tisser des liens plus étroits avec sa clientèle la plus importante, à savoir les 55 parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick. Un grand nombre d'entre eux y font régulièrement un tour en matinée, avant la séance, pour lire le numéro le plus récent de leur journal local. D'autres s'y arrêtent brièvement pour emprunter des périodiques ou d'autres documents. De nombreux parlementaires et membres du personnel font appel au Service de référence de la bibliothèque pour les aider dans leurs recherches sur des questions d'actualité dont la Chambre est saisie.

Malgré la fermeture de la bibliothèque pendant et après les élections, le personnel de la bibliothèque travaille avec ardeur pour rencontrer les nouveaux parlementaires au cours de séances d'information et de formation ainsi que dans leurs bureaux. Les nouveaux parlementaires s'inscrivent et obtiennent

leur carte de membre de la bibliothèque. Des explications sur les services assurés par la bibliothèque leur sont données.

Au cours de l'année écoulée, la bibliothèque de l'Assemblée législative monte trois expositions distinctes. D'habitude, plus d'expositions sont montées au cours d'une année, mais il y en a moins cette année, en raison de la fermeture de l'Assemblée législative au public pendant plusieurs mois. Ces expositions portent sur la semaine du patrimoine — 50^e anniversaire du village global —, les femmes et la politique ainsi que les médias sociaux et la politique.

Les documents publiés de la bibliothèque demeurent encore une des méthodes les plus utilisées et efficaces de sensibilisation. Pour ce qui est des publications, la bibliothèque de l'Assemblée législative en fait régulièrement paraître plusieurs, qui sont envoyées aux parlementaires et à d'autres employés du gouvernement.

La Liste de contrôle des publications du gouvernement du Nouveau-Brunswick est accessible en format PDF sur le site Web de la bibliothèque, à l'adresse suivante : <<http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/publications/publications-f.asp>>.

Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont envoyées quatre fois par année aux parlementaires ainsi qu'à la greffière et aux greffiers adjoints. Une version électronique de cette liste d'acquisitions est aussi envoyée par courriel à tous les employés de l'Assemblée législative ainsi qu'à tous les employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La version électronique contient des notes additionnelles ou des mises à jour qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque, des critiques de certains livres tirés de la liste ou un aspect de sa collection (par exemple les multimédias et la politique). La liste trimestrielle se trouve au site Web de la bibliothèque à l'adresse suivante : <http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/FRENCH/Special_Projects/successionsIndex.asp>.

La publication *Table des matières des périodiques* est envoyée aux parlementaires 10 fois par année. Elle comporte une page titre qui détaille certains articles tirés de la table des matières des périodiques dans la collection et qui informe les lecteurs sur les thèmes traités dans les documents périodiques. La rétroaction est positive, et les articles mentionnés font l'objet de beaucoup de demandes.

Le site Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative comprend un présentoir virtuel. Chaque mois, un certain nombre de nouveaux livres sont choisis pour le présentoir, et la jaquette est reproduite sur le site Web. Pour connaître des détails sur un livre, la clientèle n'a qu'à placer le curseur sur le livre choisi ou à cliquer sur le lien qui mène directement au catalogue pour en apprendre davantage ou pour le commander, si elle le souhaite.

Publications gouvernementales

La bibliothèque continue de demander que les ministères lui envoient le nombre requis d'exemplaires et de copies en application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, mais il lui est de plus en plus difficile d'obtenir des copies papier de certaines publications officielles étant donné que de nombreux ministères ne publient que de façon électronique. Lorsqu'un document est seulement disponible de façon électronique, le personnel de la bibliothèque imprime une copie à partir du dossier électronique afin d'inclure le document dans la collection à des fins historiques.

En 2010, sont ajoutées au dépôt de documents électroniques de la bibliothèque 116 copies électroniques de publications monographiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le dépôt électronique a été établi à l'été 2005. Jusqu'ici, des versions électroniques de rapports annuels et d'autres publications en série ne sont pas encore intégralement recueillies. Cependant, on songe à une collecte future et à l'ajout au dépôt électronique de publications officielles en série antérieures.

En février, la bibliothèque reçoit 60 boîtes de documents de la bibliothèque du ministère de l'Environnement, qui est démantelée. Un plan est élaboré pour déterminer la manière d'intégrer les documents en boîte aux collections de la bibliothèque de l'Assemblée législative. Le personnel devra y consacrer beaucoup de temps, et des locaux seront nécessaires.

La collection de documents fédéraux de la bibliothèque, depuis le début de 2005, continue de diminuer grâce à un élagage minutieux. Des centaines d'articles trouvent domicile à l'université locale par suite de l'élagage. Les commissions royales fédérales seront exemptées de l'élagage.

La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'envoyer deux copies de chaque document publié et imprimé du gouvernement du Nouveau-Brunswick à la Division du dépôt légal de Bibliothèque et Archives Canada, à Ottawa. Dans la plupart des cas, ces publications sont imprimées, mais, souvent, de nombreux titres de rapports scientifiques sont publiés en format CD-Rom ou en DVD ; deux copies de ces documents sont aussi envoyées. En trois envois en 2010, la bibliothèque remet en tout à Bibliothèque et Archives Canada 853 publications officielles du Nouveau-Brunswick. Dans certains cas, lorsqu'aucun numéro imprimé d'un document officiel du Nouveau-Brunswick n'est produit, une note manuscrite est envoyée pour informer Bibliothèque et Archives Canada de l'existence du titre, du nom du dossier et du lieu.

La bibliothèque continue de fournir à Micromedia ProQuest une seule copie imprimée des rapports et monographies annuels du gouvernement du Nouveau-Brunswick. En 2010, deux envois comprenant 245 documents en tout sont faits à la compagnie. Ces documents seront mis sur microfiche. Une fois le travail achevé, Micromedia ProQuest renverra les copies imprimées ainsi que la microfiche.

Initiatives

Au printemps, la bibliothèque achève avec succès une mise à niveau du serveur de son catalogue Horizon puisque le service d'entretien de l'ancien matériel prenait fin. La transition se fait en douceur, et, en tenant compte de la mise à niveau du logiciel à l'automne 2009, les résultats sont remarquables.

L'élaboration du nouveau site Web de la bibliothèque se poursuit tandis que la conception définitive est déterminée après la mise en service du nouveau site Web de GNB. La bibliothèque décide d'attendre pour voir si des éléments utiles pourraient être intégrés à son propre site. Des outils dorsaux qu'utilisera le personnel de la bibliothèque pour gérer le site Web sont achevés, et le contenu des bases de données qui seront accessibles par l'intermédiaire du site, telles que la base de données d'Élections NB, est recueilli et entré dans le système. Le lancement du nouveau site Web est prévu pour la fin du printemps 2011.

L'outil de gestion des bases de données et des services, Bouquineur, une application bureautique de la bibliothèque, est transféré à une nouvelle plateforme logicielle, ce qui permet d'apporter un certain nombre d'améliorations. Un des objectifs de la nouvelle version est de regrouper en une seule application Web facile à consulter le plus d'outils possible dont se sert le personnel de la bibliothèque. Des fonctions améliorées en matière de recherche, d'édition et de rapport sont mises en oeuvre, et une nouvelle base de données sur les femmes députées est ajoutée.

La bibliothèque participe à l'initiative de dépôt de documents électroniques du gouvernement ABPAC et devient membre du sous-comité technique. L'objectif du projet est d'offrir un dépôt central et consultable de documents officiels publiés partout au Canada. Le dépôt est actuellement à l'étape de l'évaluation et de l'essai par les usagers, et il reste à déterminer la date du lancement. Au départ, la bibliothèque contribuera au dépôt environ 700 monographies électroniques.

En novembre, le personnel décide d'examiner la manière de recueillir les statistiques à des fins d'utilisation et de recherche pour la bibliothèque. On décide que le temps consacré à chaque question n'est pas enregistré de façon précise. Sur chaque feuille de statistiques, chaque question était comptée individuellement, et il n'y avait aucune façon d'indiquer s'il fallait pour répondre 15 minutes ou plusieurs heures de recherches. Afin de corriger la situation, un élément de suivi des statistiques est élaboré et ajouté au Bouquineur. Un essai est prévu pour décembre, dans l'espoir que le système serait prêt au début de la nouvelle année. En plus de suivre le temps, le nouvel élément de statistiques permet aussi au personnel de suivre le genre de questions posées (par exemple recherches, mesures législatives, harsard, articles de revues spécialisées ou de journaux, biographies ou histoire). Le personnel sera ainsi en mesure de déterminer à quelles ressources affecter les fonds.

Locaux et entreposage

L'entreposage des collections continue d'être un défi, surtout à la bibliothèque principale. La bibliothèque de l'Assemblée législative accepte toujours des documents de diverses bibliothèques de ministères et d'agences gouvernementales qui ferment ou qui élarguent leurs collections.

Personnel

La bibliothèque de l'Assemblée législative compte sept employés permanents à plein temps : Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire ; Janet McNeil, bibliothécaire pour les Publications gouvernementales ; Kathleen Gaudet, bibliothécaire responsable du Service de référence et des services d'extension et d'éducation permanente ; Anthony Lovesey, spécialiste d'automatisation ; Jonathan Bowie, aide-bibliothécaire pour les Publications gouvernementales et le Service de référence ; Tom Stillwell, responsable des prêts et aide-bibliothécaire au Service de référence ; Jean Weissenhorn Delong, Services techniques.

En raison d'un congé, Peggy Goss est engagée pour une année à compter de la mi-avril à titre de bibliothécaire par intérim du Service de référence et des services d'extension et d'éducation permanente.

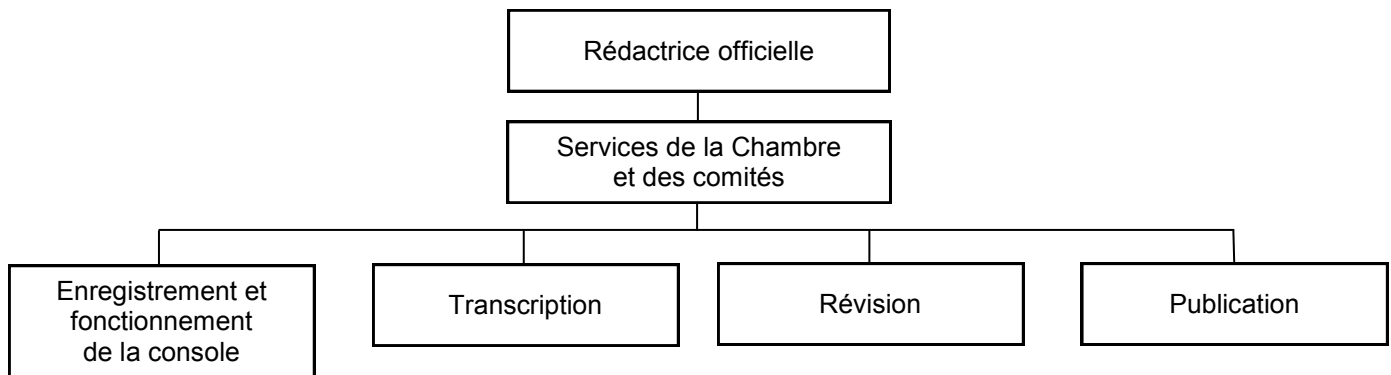
La bibliothèque de l'Assemblée législative bénéficie aussi, au cours de l'été, du travail de l'étudiante Kasie Wilcox. Elle travaille à divers projets, dont les suivants : l'entrée des données dans les nouvelles bases de données, l'inventaire, les coupures de journaux et la lecture des rayons.

Adhésions

Kenda Clark-Gorey est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de l'Association canadienne des bibliothèques, de la Special Libraries Association et de l'Association des bibliothèques parlementaires au Canada. Janet McNeil et Kenda Clark-Gorey font partie de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick.

Bureau du hansard

Linda Fahey, rédactrice officielle



Le hansard tire son nom de Thomas Hansard, imprimeur et éditeur des débats du Parlement britannique au début des années 1800. Ces débats s'appuient d'abord sur les reportages de la presse et, ensuite, sur les comptes rendus du personnel de M. Hansard. Plus tard, Thomas Hansard ajoute son nom à la page titre, et la plupart des pays du Commonwealth britannique adoptent par la suite le nom « hansard » pour leurs propres comptes rendus officiels.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick enregistre et publie des versions imprimées et électroniques des travaux de la Chambre dans les deux langues officielles. Le Bureau du hansard enregistre aussi les travaux des comités de l'Assemblée législative et répond aux demandes de renseignements à cet égard.

Enregistrement et fonctionnement de la console

Le matériel et les logiciels de VIQ Solutions Inc. sont utilisés pour enregistrer les activités tenues à l'Assemblée législative. Avant une activité, le personnel en inscrit les détails dans les systèmes d'enregistrement et de sauvegarde, qui sont situés au Bureau du hansard, et il vérifie le matériel dans la salle de réunion afin d'assurer un son et un enregistrement de haute qualité. Les heures d'essai sont communiquées aux organismes qui assurent la télédiffusion et la webdiffusion des travaux et aux collègues qui s'occupent du fonctionnement du matériel de son et d'enregistrement. Les enregistrements numériques, répartis en prises de cinq minutes, sont accessibles pour transcription à partir d'un logiciel sur les ordinateurs du Bureau du hansard. Le Bureau du hansard est responsable du bon fonctionnement de la console et des micros pendant les

travaux de la Chambre et des comités et pendant les autres activités. La personne préposée à la console donne le nom des intervenants et des explications additionnelles qui seront utiles au personnel au moment de la transcription et crée des registres électroniques qui sont affichés sur le réseau de l'Assemblée législative. La personne préposée à la console est en communication avec le Bureau du hansard par courriel et, avec l'aide des pages, cherche à obtenir de l'information et recueille des documents auprès des parlementaires et des invités, documents qui serviront lors de la transcription.

Au cours de 2010, 6,4 membres du personnel du hansard assurent le fonctionnement de la console pendant les travaux de la Chambre et des comités et pendant les activités spéciales de l'Assemblée législative. Le personnel enregistre et inscrit 313 heures de travaux de la Chambre et des comités : 306 heures pendant 65 séances de la Chambre et 7 heures pendant 5 réunions de comités.

Transcription

Session. Afin de mieux servir l'Assemblée législative, le personnel du hansard achève d'abord les transcriptions les plus demandées et celles dont le besoin est anticipé et les affiche sur le réseau. Les questions orales de chaque séance quotidienne sont toujours transcrites en premier, suivies des messages de la séance. Si une demande de transcription urgente est reçue, les priorités changent, sauf pour la transcription de la période des questions.

Cinq minutes après que le président entame le premier point à l'ordre du jour, le personnel du hansard commence la transcription, la recherche et la révision nécessaires pour transcrire la première partie de la

séance : condoléances et messages de sympathie, présentation d'invités, félicitations et hommages et, souvent, les décisions, déclarations et messages du président. Le travail sur cette partie de la séance est suspendu jusqu'à ce que la transcription de la période des questions soit terminée et elle reprend immédiatement après.

Le personnel travaille sans cesse aux questions orales jusqu'à ce que cette partie de l'ensemble de la transcription soit achevée. Au cours de 2010, une transcription électronique de chacune des 61 périodes des questions est affichée sur le réseau et aussi envoyée par courriel à 455 personnes moins de trois heures après la fin de la période des questions. La distribution des copies papier des questions orales cesse complètement en 2010.

Lorsque la transcription de la période des questions et des messages est terminée, le personnel travaille aux demandes de transcription et aux parties inachevées de la session en cours. Les transcriptions qui n'ont subi qu'une seule révision sont appelées « bleus », et ce sont les premières à être affichées sur le réseau de l'Assemblée législative. Les bleus sont graduellement remplacés par la version finale des transcriptions, comme en témoigne le changement de suffixe du fichier, de « bl » à « c ».

Intersession. Après l'ajournement d'une session, le personnel achève les bleus et travaille afin de terminer la transcription de sessions récentes. Il s'agit de faire une deuxième écoute des prises afin de vérifier le contenu, de compiler les transcriptions de la séance au complet, de préparer et de joindre une table des matières et des pages liminaires, de faire la correction d'épreuves du document à des fins de précision stylistique, grammaticale et procédurale et afin de vérifier l'exactitude de la recherche. En 2010, la distribution de la version électronique des fascicules se poursuit, mais les copies papier ne sont distribuées qu'à

la bibliothèque de l'Assemblée législative et à Traduction des débats, ce qui réduit les dépenses pour les photocopies et les frais d'affranchissement.

Pendant le printemps, l'été et l'automne de 2010, le personnel se consacre à l'achèvement de la transcription et de la révision de la session en cours et à la diminution du retard en matière de transcription et de révision qui a été pris dans les années 90 et qui a augmenté au début des années 2000. Le retard crée une deuxième charge de travail pour le personnel, ce qui les empêche d'atteindre leur objectif, soit d'achever immédiatement la transcription des travaux de la Chambre et des comités de la session en cours. Ainsi, lorsque la Chambre ne siège pas, le personnel consacre énormément d'efforts à supprimer le retard et réalise de grands progrès à cet égard.

À la fin de l'année, le personnel du hansom a transcrit et révisé plus de 2,9 millions de mots des travaux de la Chambre et achève 117 jours de séance. La liste des travaux achevés apparaît ci-dessous.

- Est achevée la transcription en format bleu (première révision) de 60 jours de séance courants :
première session, 57^e législature (2010-2011), fascicules 1 à 9 ;
quatrième session, 56^e législature (2009-2010), fascicules 17 à 68.
- Est achevée la transcription de 45 jours de séance de sessions antérieures :
première session, 55^e législature (2003-2004), fascicules 11 à 55.
- Est achevée la mise au point de 117 jours de séance courants et antérieurs :
troisième session, 56^e législature (2008-2009), fascicules 1 à 65, ce qui achève la session ;
cinquième session, 54^e législature (2002-2003), fascicules 2, 4 à 14 et 16 à 55.

Le tableau ci-dessous indique les statistiques des cinq dernières sessions et de la portion 2010 de la session 2010-2011.

Compte de mots des transcriptions de la Chambre			
Session	Anglais	Français	Total
55-3 (2005-06 : 54 jours, 310 heures)	1 494 012 (74 %)	527 373 (26 %)	2 021 385
56-1 (2007 : 79 jours, 477 heures)	2 524 185 (73 %)	929 210 (27 %)	3 453 395
56-2 (2007-2008 : 64 jours, 363 heures)	1 978 333 (70 %)	847 493 (30 %)	2 825 826
56-3 (2008-09 : 65 days, 324 heures)	1 918 890 (81 %)	455 111 (19 %)	2 374 001
56-4 (2009-10 : 68 jours, 319 heures)	1 339 036 (75 %)	458 823 (25%)	1 797 859
57-1 (portion de 2010 : 17 jours, 62 heures)	345 561 (69 %)	153 980 (31 %)	499 541

* Inclut 22,75 heures et 283 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2006. Les transcriptions du Comité permanent des prévisions budgétaires sont annexées aux transcriptions de la Chambre en 2005-2006.

Demandes de transcriptions. Le Bureau du hansard répond en temps opportun aux demandes de transcription et affiche les transcriptions sur le réseau de l'Assemblée législative afin de permettre aux gens d'y accéder par eux-mêmes. En 2010, le bureau collabore encore une fois avec la bibliothèque de l'Assemblée législative afin de traiter les demandes de transcriptions, c'est-à-dire que le personnel de la bibliothèque cherche les transcriptions sur le réseau et communique avec le Bureau du hansard seulement si les transcriptions demandées ne sont pas affichées. Au cours de 2010, le Bureau du hansard répond à 252 demandes de transcription. Le temps moyen de réponse est d'une journée, et 146 transcriptions (58 %) sont fournies le jour même de la demande.

Recherche et ressources

Afin d'assurer la qualité des transcriptions, le personnel effectue des recherches approfondies qui sont documentées puis classées dans les dossiers des fascicules. Bien que le personnel ait de nombreuses ressources lui permettant d'effectuer les recherches de façon autonome, il doit souvent communiquer avec d'autres afin d'obtenir de l'aide. Le personnel du hansard apprécie énormément la documentation et l'information que lui fournissent volontiers les parlementaires, les collègues d'autres bureaux de l'Assemblée législative et d'autres gens qui sont appelés à fournir de l'aide.

Dossiers, rapports et guides

En 2010, de nouvelles technologies s'intègrent au milieu de travail au moyen des systèmes de bases de données, qui ont été élaborés avec l'aide d'Anthony Lovesay, spécialiste en automatisation de la bibliothèque de l'Assemblée législative. Ces systèmes sont conçus afin de relever le défi de réduire le temps consacré à l'entreposage, à la compilation et à l'extraction des statistiques que le Bureau du hansard maintient habituellement ainsi que les statistiques que des gens demandent parfois. Les bases de données contiennent des dossiers complets et précis du débit de travail et des statistiques et elles facilitent inscrire les données, permettant ainsi au personnel de consacrer plus de temps à la transcription.

Banque de données des registres de sortie. En novembre 2010, le personnel commence à utiliser exclusivement la base de données, sans les copies papier, afin d'enregistrer les statistiques de transcription et de fascicules et de compiler rapidement et efficacement des rapports statistiques sur les jours de séance, les sessions et des périodes précises.

Base de données des demandes de transcription. La base de données fait l'objet d'améliorations en 2010 afin d'éviter de répéter l'entrée de données à mesure que les demandes de transcription franchissent trois étapes : l'attente, la priorité et l'archivage. Les

modifications améliorent davantage l'efficacité de la base de données en tant qu'outil d'enregistrement, de communication et de production de rapports.

Base de données du rendement du personnel. En 2010, la base de données est terminée et mise en service. La base de données remplace le registre mensuel sur papier du travail de transcription, les rapports de production et les formulaires d'information sur le rendement et elle permet de supprimer le calcul manuel ainsi que la nécessité d'imprimer, de photocopier et d'échanger les formulaires. Elle réduit le temps que le personnel passe à faire des rapports de production et augmente considérablement la précision des rapports.

Autres dossiers. Le personnel tient des dossiers internes afin d'aider à la recherche et à la production liées à la transcription. Les dossiers comprennent les détails sur les projets de loi, les motions, les pétitions, les discours du trône et du budget et les budgets de capital. Des dossiers détaillés sur la comparution des représentants des ministères pendant l'étude des prévisions budgétaires sont tenus à jour et sont accessibles sur le réseau de l'Assemblée législative et sur demande.

Guides. Le guide interne des méthodes administratives et le formulaire parlementaire sont mis à jour au courant de l'année, tout comme les listes de mots.

Ressources humaines

Tout au long de 2010, le Bureau du hansard comprend 9 employés à plein temps, 3 professionnels à temps partiel de l'extérieur et 1,4 employé occasionnel.

Le personnel consacre du temps à la tâche de préparer et de donner la formation aux employés de session sur le fonctionnement de la console, la transcription, la révision et les techniques de recherche ainsi que les méthodes administratives et continue d'offrir du soutien en tant que conseillers une fois terminées la formation officielle et les réunions de révision. D'autres mesures de perfectionnement se poursuivent, comme la circulation auprès du personnel des

fascicules révisées afin d'améliorer les techniques de révision et de susciter des questions et des discussions.

Des réunions hebdomadaires de tout le personnel ont lieu afin d'échanger des renseignements, de planifier les jours de séance et les activités à venir et d'en informer le personnel. Le personnel discute du statut de la production du hansard et il informe les collègues des progrès qui se font dans leur part du travail.

Afin d'assurer un service rapide et un meilleur soutien à l'Assemblée législative au cours de la session, les heures de travail du personnel du hansard sont allongées, et une journée de travail typique se termine à 18 h, lorsque la séance est levée. Le personnel assure le fonctionnement de la console durant toutes les activités qui ont lieu la fin de semaine et, parfois, il réorganise son horaire de travail afin d'aider le personnel du bureau du greffier.

Activités spéciales

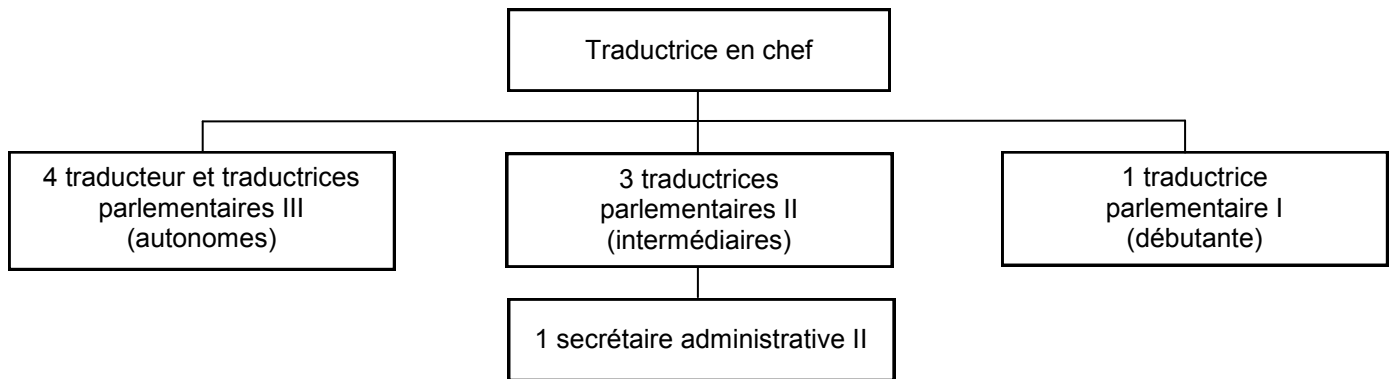
Mis à part les activités de la Chambre et des comités, le personnel du hansard assure le fonctionnement de la console pendant le colloque législatif pour élèves de trois jours, la Conférence de l'Association canadienne de l'Administration parlementaire, les cérémonies d'assermentation des parlementaires et des ministres, la cérémonie de nomination des conseillers de la reine, la cérémonie de remise des Prix du duc d'Édimbourg du Nouveau-Brunswick de niveau argent, la cérémonie de la remise de la fourragère du Canada, la cérémonie de remise des prix du Nouveau-Brunswick 2010 ainsi que le lancement d'un livre.

Association canadienne des journaux des débats (hansard)

Le hansard du Nouveau-Brunswick continue d'être actif au sein de l'Association canadienne des journaux des débats (hansard) en contribuant un article au bulletin annuel, en répondant aux demandes d'autres corps législatifs et en participant à sa conférence. À la demande du hansard du Nouveau-Brunswick, d'autres provinces et territoires fournissent de l'information pratique en matière de procédure et de nouvelles technologies.

Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Année civile 2010

Faits saillants

- Durant l'année, une promotion est accordée à une employée méritante.
- Le nombre de jours de séance en 2010 se chiffre à 65, soit 48 jours de séance de la quatrième session de la 56^e législature et 17 jours de séance de la première session de la 57^e législature.
- La traductrice en chef consacre le mois de juin à la révision et à l'édition de l'ouvrage de James Macnutt, *Les édifices de la démocratie : L'histoire et l'architecture des édifices des assemblées législatives de la Nouvelle-Écosse*,

de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, traduit par Alayn Noël. L'ouvrage a reçu l'appui des assemblées législatives des trois provinces Maritimes. Le mois de juillet est consacré à la correction d'épreuves.

- À l'automne, une version révisée des lignes directrices de Traduction des débats est préparée et distribuée aux clients. Ces lignes directrices portent sur les services offerts, le genre de documents traduits, les exigences liées à la mise en page et au format électronique, les délais, etc.
- Au cours de l'année 2010, la production s'élève à plus de 2 millions de mots, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à l'année précédente.
- Pendant l'année, plus de 1 026 demandes de traduction sont traitées, sans compter les innombrables demandes ponctuelles faites par téléphone et par courriel.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, le *Feuilleton et Avis*, les décisions de la présidence et autres.

La traduction du hansard correspond à près de 65 % de la charge de travail, soit 5 % de plus qu'en 2009. Près de 30 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais.

Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

Pour 2010, la traduction du Journal quotidien correspond à plus de 4 % de la charge de travail, soit une réduction de 47 % par rapport à 2009, et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent plus de 14 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit des messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités, des déclarations de ministres et de députés, des présentations de projets de loi et des discours à l'étape de la deuxième lecture, des discours liés aux motions sujettes à débat, des discours sur le dépôt d'un document spécial et, bien sûr, du discours du trône, des discours entourant le débat sur celui-ci et la clôture de ce débat, ainsi que le discours du budget et les discours entourant le débat et la clôture de ce débat. Il y a également les discours des divers ministères liés aux prévisions budgétaires.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à près de 9 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une réduction de 35 % par rapport à l'année précédente.

Au cours des 65 jours de séance pendant l'année en question, 320 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 830 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du trône de la première session de la 57^e législature et le discours du budget de capital pour 2011-2012 ainsi que 257 déclarations et 61 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le nombre moyen de pages par discours est de 7 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à

89 % de la charge de travail. Environ 95 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Au cours de cette période, le Bureau de l'opposition officielle est le plus gros client, à raison de 94 % de la charge de travail. Le Bureau des député(e)s du gouvernement compte pour 6 % de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

Étant donné que les réunions de comités sont très peu nombreuses en 2010, la traduction pour ceux-ci correspond à moins de 1 % de la charge globale de travail.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du héraut et de la bibliothèque de l'Assemblée législative, ainsi que de la correspondance et des rapports pour le compte du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à plus de 8 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une augmentation de 64 % par rapport à 2009.

**Tableau 1 : Production (par mots) de Traduction des débats,
année civile 2010
(chiffres arrondis)**

CHAMBRE	
Avis de motion et Feuilleton	292 000
Journal	88 000
Hansard ¹	1 323 000
PARLEMENTAIRES	
Discours et déclarations	155 000
Correspondance et communiqués	24 000
COMITÉS	3 000
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	146 000
TOTAL²	2 031 000

- 1 Inclut un report d'environ 1,3 million de mots (27 % du hansard de 2001-2002 ainsi que les séances 3 à 16 de 2002-2003 et la séance 4 de 2010-2011) de l'année antérieure.
- 2 Exclut un report d'approximativement 20,6 millions de mots (86 % du hansard de 2002-2003, 100 % du hansard de 2003-2004, 100 % du hansard de 2004-2005, 100 % du hansard de 2005-2006, 100 % du hansard de 2007, 100 % du hansard de 2007-2008, 100 % du hansard de 2008-2009, 100 % du hansard de 2009-2010 et les séances 1 à 17 de 2010-2011) à l'année ultérieure.

Tableau 2 : Statistiques comparatives sur les sessions

	2005-2006	2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Jours	54	79	64	65	68
Mots	2 021 385	3 453 395	2 827 411	2 372 004	1 797 859

Projet spécial

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

Contexte

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est reçu pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. Pendant l'année à l'étude, 11 821 \$ puisés dans le budget de Traduction des débats sont dépensés pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La demande de traduction du hansard est de 2,30 millions de mots, une baisse de 8 % par rapport aux 2,48 millions de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 1,32 million de mots, une hausse de 5 % par rapport au 1,26 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 0,98 million de mots. Au cours des quatre dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production

s'est situé en moyenne à 1,80 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 14,08 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 26 novembre 2002 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 489 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2002-2003. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 0,98 million de mots, contre 1,22 million de mots au cours de l'année précédente, une baisse de 25 %.
- Pendant l'année à l'étude, 65 nouvelles séances ont lieu, tandis que 42 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 23 fascicules, par rapport à une hausse de 38 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 96 mois (soit 502 jours de séance), contre 92 mois (soit 479 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour plus ou moins mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 37 000 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Le *Guide de rédaction parlementaire* a aussi été mis à jour à quatre reprises.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 9 traductrices et traducteurs parlementaires et la secrétaire administrative de Traduction des débats ainsi qu'avec 3 traductrices

professionnelles du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du harsard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de l'opposition officielle.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les deux directions reçoivent des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité de la greffière.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et les chefs de tiers partis) et doit être utilisé pour les salaires

du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Les huit membres du personnel permanent du bureau relèvent du chef du personnel qui est responsable de fournir aux députés du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception.

Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau compte 14 postes permanents, dont celui de chef du personnel qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception.

Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation ainsi qu'à la maison Jewett.

Publications et ressources électroniques

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984.

*Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, de 1929 à 2006.***

Premiers discours prononcés selon le parti, le ou la parlementaire ou la circonscription : 1834 et 1835-1837, 1850-1861, 1882-2006.

Périodiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

*Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick. Catalogue annuel.**

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.

Table des matières des périodiques. Mensuel.

*Liste sélective d'acquisitions. Trimestriel.**

* Internet : <<http://www.gnb.ca/legis>>.

** Accessible sur l'intranet de l'Assemblée législative.

Bureau du greffier

Activités législatives 2010

*Journal (non révisé) : Assemblée législative : Nouveau-Brunswick, quatrième session de la 56^e législature (48 fascicules).**

*Journal (non révisé) : Assemblée législative : Nouveau-Brunswick, première session de la 57^e législature (17 fascicules).**

Volume relié des Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, deuxième session de la 56^e législature, Fredericton (N.-B.), 2007-2008

*Feuilleton et Avis, 48 numéros du 12 janvier 2010 au 16 avril 2010.**

*Feuilleton et Avis, 17 numéros du 27 octobre 2010 au 17 décembre 2010.**

Attribution des sièges, quatrième session, 56^e législature.

Plan de la Chambre, première session, 57^e législature.

*État des projets de loi, quatrième session de la 56^e législature.**

*État des projets de loi, première session de la 57^e législature.**

*Dépôt de documents au bureau du greffier ou à la Chambre, quatrième session de la 56^e législature.**

*Dépôt de documents au bureau du greffier ou à la Chambre, première session de la 57^e législature.**

Rapports parlementaires trimestriels, Revue parlementaire canadienne, 2010.

* Internet : <<http://www.gnb.ca/legis>>.

Bureau du hansard

Les documents suivants sont rendus accessibles sur le

réseau intranet de l'Assemblée législative en 2010 :

Jours de séance terminés :

Journal des débats (hansard). 2008-2009, troisième session de la 56^e législature. Jours de séance 1 à 65, ce qui complète la session.

Journal des débats (hansard). 2002-2003, cinquième session de la 54^e législature. Jours de séance 2, 4 à 14, 16 à 55.

Jours de séance non révisés (format bleu) :

Journal des débats (hansard). 2009-2010, quatrième session de la 56^e législature. Jours de séance 17 à 68.

Journal des débats (hansard). 2003-2004, première session de la 55^e législature. Jours de séance 11 à 55.

Journaux de la console

Quatrième session de la 56^e législature, du 12 janvier au 16 avril 2010, 48 journaux.

Première session de la 57^e législature, du 27 octobre au 17 décembre 2010, 17 journaux.

Statistiques, Comité des subsides

Quatrième session de la 56^e législature, 2009-2010.

Note : tous les documents sont accessibles au répertoire Legisdoc du service intranet de l'Assemblée législative.

Projet spécial

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 1979-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———, *Guide de rédaction parlementaire* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 2001-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———, *Au coeur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick*, conférence prononcée le 1^{er} novembre 2003, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Traduction des débats

Recueil de définitions législatives, 1993- / Listing of Definitions in Legislation, 1993-.

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire, 1995- / Parliamentary Translation Forms, 1995-.*